



des cinés, la vie!

édition 2014-2015

*** REGARDEZ, DÉBATTEZ, VOTEZ !

Editorial	3
Le règlement	5
Décalé(s)	13
Pour une approche du court métrage	14
Les films	16
Le site internet “ Des cinés, la vie ! ”	43
Les droits institutionnels	44
Le comité de pilotage	
La Direction de la protection judiciaire de la jeunesse Ministère de la justice	48
Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation Ministère de la culture et de la communication	49
Le Centre national du cinéma et de l'image animée	50
Le Commissariat général à l'égalité des territoires	51
KYRNÉA International	52
Les partenaires nationaux	
L'Agence du court métrage	53
La Cinémathèque française	54
Les partenaires de l'opération	
Les DIRPJJ, les DRAC, le réseau PDI, les Relais DCLV	56
Contacts des partenaires de l'opération par régions	58

“ Des cinés, la vie ! ”, opération nationale destinée à sensibiliser à l'image les jeunes pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), entre dans sa neuvième édition (2014-2015).

La sélection et le choix des films, en collaboration avec l'Agence du court métrage, continue à susciter pour la majorité des jeunes un intérêt qui se traduit par une ample variété de commentaires et de réflexions tant sur le contenu que sur la forme des images proposées, sans jamais les laisser indifférents.

L'édition 2014-2015 de “ Des cinés, la vie ! ” a mis en avant la progression constante du nombre d'adolescents participants sur l'ensemble du territoire (de 1215 à 1363) dont de nombreux de l'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion et pour la première fois, en Polynésie française), qui ont pris part aux séances de projection et exprimé leur choix par un vote.

La majorité des relais PJJ et autres référents (151 structures sur 229 inscrites) a eu l'occasion de montrer la totalité de la programmation à davantage de jeunes qui ont pu ainsi découvrir ces films souvent en salle et/ou avec un professionnel du cinéma. Les débats initiés entre adolescents et adultes ont donné lieu à des réflexions de fond sur les thèmes traités par les courts métrages. Ces mêmes jeunes ont pu ainsi exercer leur sens de l'observation et de l'analyse pour décrypter l'image et la narration filmique, avec une plus grande autonomie.

La journée de remise de prix à la Cinémathèque française du 28 mars 2014, a permis aux 218 jeunes présents de participer à des ateliers d'analyse de films autour du thème « La peur au cinéma » et à la projection d'un classique du cinéma, le long métrage *La nuit du chasseur* du réalisateur Charles Laughton. Deux trophées “ Des cinés, la vie ! ” 2013-2014, conçus et réalisés respectivement par le Service d'Accueil de Jour de la Sauvegarde 56 de Lorient et l'UEAJ de Chalon-sur-Saône, ont été remis à Yassine Qnia pour le court métrage *Fais croquer* et à Nicolas Silhol pour son film *Tous les enfants s'appellent Dominique*, quatre autres réalisateurs de la sélection étant également présents à cette occasion. Enfin, la visite guidée du Musée du Cinéma, proposée en clôture de journée, a

permis à certains d'entre eux de parcourir l'histoire du cinéma au travers de décors, costumes, accessoires et autres objets culte du 7^{ème} art.

Nous saluons tout particulièrement l'effort fourni par les conseillers techniques en charge de la culture au sein des Directions Interrégionales et Territoriales de la PJJ, qui relaient avec succès l'information dans les services, soutiennent ces derniers dans la mise en œuvre de ce dispositif, poursuivent et développent des partenariats avec les structures culturelles locales, dont celles en lien avec le cinéma.

Nous tenons ici à remercier tous les professionnels qui s'impliquent : les éducateurs, psychologues, enseignants, assistants sociaux et autres référents au sein des services, véritables porteurs de ce dispositif vis-à-vis des adolescents. Nous remercions également les Directions interrégionales de la PJJ, les coordinateurs *Passeurs d'images* et les « Relais DCLV », les conseillers « culture/justice » et conseillers « cinéma et audiovisuel » des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), ainsi que les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et l'ensemble des structures cinématographiques, audiovisuelles, culturelles et éducatives locales, relais de cette opération.

Nous souhaitons vivement que cette nouvelle édition 2014-2015 de « Des cinés, la vie ! » puisse apporter à tous les participants, une fois encore, sa part de belles rencontres cinématographiques et de débats passionnés. Cette sélection de 12 courts métrages proposée autour du thème *Décalé(s)* pourra sans doute le permettre. Nous encourageons pour cela tous les relais à poursuivre et développer l'accompagnement des séances avec des intervenants (professionnels du cinéma ou autres), ainsi que certains des réalisateurs concernés, pour des échanges qui ne manqueront pas de se révéler d'une grande richesse pour les adolescents !

Eloy Dorado
Directeur interrégional de la Protection judiciaire
de la jeunesse Ile-de-France et Outre-mer
Ministère de la Justice

Frédérique Bredin
Présidente du Centre national du cinéma
et de l'image animée

Jean-François Collin
Secrétaire général
Ministère de la culture
et de la communication

Marie-Caroline Bonnet-Galzy
Commissaire générale
à l'égalité des territoires

1 • L'OPÉRATION

L'opération « Des cinés, la vie ! » a été lancée en 2006-2007 à titre expérimental, dans le cadre du protocole « Culture / Justice ». Elle s'est développée sous l'égide d'un comité de pilotage composé de la SCPCI, la DPJJ, la DIR PJJ Ile-de-France et Outre-mer, le CNC et l'Acisé, et de l'association KYRNÉA International qui l'organise. Au regard des évaluations positives dont elle a fait l'objet, elle est depuis relancée annuellement.

Pour l'édition 2014-2015, les jeunes, accompagnés par leurs éducateurs et des professionnels du cinéma, voient, d'octobre à février, une sélection de courts métrages sur le thème « *Décalé(s)* » et en débattent.

Chaque jeune vote ensuite pour le film qu'il a préféré. Ces votes donnent lieu à l'attribution du prix « Des cinés, la vie ! ».

Les jeunes remettent le prix au réalisateur du film choisi au cours d'une journée, prévue le 27 mars 2015 à la Cinémathèque française à Paris.

2 • LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIFS

« Des cinés, la vie ! », en faisant appel au média cinéma et à la thématique « *Décalé(s)* » comme support de l'action éducative, vise à la fois des objectifs d'éducation à l'image et d'éducation à la citoyenneté :

- Permettre l'échange, la discussion argumentée, le débat entre les jeunes spectateurs et avec leurs encadrants, autour du thème abordé ou de la forme choisie par le réalisateur.
- Responsabiliser et valoriser les jeunes à travers le vote individuel, qui est le reflet de leurs goûts, mais qui doit également les conduire à

« penser » le film, à en comprendre les principaux aspects, à dépasser le simple spectacle pour appréhender le sens de l'œuvre.

- Sensibiliser à l'approche critique d'un art auquel les jeunes pris en charge sont souvent déjà familiers.
- Élargir, le cas échéant, leurs connaissances sur le cinéma, ses techniques, ses courants... La contribution de professionnels du cinéma et de la culture pourra alors utilement être recherchée.

De nombreux services éducatifs ont déjà mis en œuvre des modules d'initiation au cinéma ou à la vidéo. L'opération " Des cinés, la vie ! " se situe dans le prolongement de ces initiatives.

Au-delà des objectifs cités ci-dessus, l'opération peut aussi encourager les services éducatifs à échanger sur le rapport que les adolescents entretiennent avec le cinéma, et l'image de manière plus générale. Elle soutient les réflexions menées ici ou là sur les modalités d'accompagnement des publics accueillis vers ce média omniprésent, souvent banalisé, parfois puissant.

À propos des films dits « d'atelier » réalisés au sein des services éducatifs.

Ces films, transmis à KYRNÉA International et après visionnage par le comité de pilotage, pourront être mis en ligne dans la mesure du possible, sur le site internet de *Passeurs d'images* / " Des cinés, la vie ! ".

Ils pourront également, en fonction de leur durée (5 à 6 minutes au maximum) être éventuellement projetés lors des journées " Des cinés, la vie ! " (lancement/formation, remise de prix ou évaluation).

Il est néanmoins important pour chacune de ces éventualités, de tenir compte du respect du droit à l'image des jeunes participants pris en charge par la PJJ, notamment dans le cadre de mesures relevant du pénal.

3 • LE CALENDRIER DE L'OPÉRATION

3 et 4 avril 2013	Sélection des films par un comité constitué de représentants PJJ / Acsé et de représentants culture
A partir de juillet	Inscriptions aux journées de lancement
12 septembre	Clôture des inscriptions aux journées de lancement
26 septembre et 3 octobre	<ul style="list-style-type: none"> • Journées de lancement Présentation, sensibilisation et formation pour les accompagnateurs PJJ et les accompagnateurs cinéma et culture (à Paris et à Nantes) • Distribution des films sous forme d'une compilation DVD à raison d'un DVD par service participant • Distribution du matériel pédagogique et de communication (fiches de vote et d'évaluation, affiches, plaquettes)
Début octobre à février 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Visionnage des films au sein des services selon les modalités décrites ci-après • Organisation des votes suivant le principe « un jeune = une voix »
Janvier	Ouverture des inscriptions à la journée de remise de prix de mars à la Cinémathèque
27 février au plus tard	Renvoi des inscriptions à la journée de remise de prix à KYRNÉA International et par la voie hiérarchique
2 mars au plus tard	Transmission par les responsables des services participants par courrier à KYRNÉA International : <ul style="list-style-type: none"> • des votes • de la fiche d'évaluation remplie par le service
Début mars	Traitement des votes Envoi des invitations à la journée de remise de prix
27 mars 2015	Journée de remise du prix à la Cinémathèque française à Paris
2 et 3 avril 2015	Sélection des films de l'édition 2015 - 2015 à l'Agence du court métrage, à Paris
Fin mai 2015	Journée de restitution et de préparation de l'opération à Paris

4 • LES PARTICIPANTS

Peuvent participer à l'opération " Des cinés, la vie ! " l'ensemble des mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire pris en charge au sein de tous les services de la PJJ :

- **Les services et les établissements du secteur public de la Protection judiciaire de la jeunesse et du secteur associatif habilité :**
 - Les services territoriaux éducatifs de milieu ouvert
 - Les services territoriaux éducatifs d'insertion
 - Les établissements de placement éducatif, les centres éducatifs fermés, les centres éducatifs renforcés
 - Les services éducatifs intervenants dans les quartiers des mineurs en Maison d'Arrêt et les services éducatifs des Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs
- **Les dispositifs-relais fondés sur le partenariat PJJ - Education Nationale**

Le nombre de jeunes participants n'est pas limité au sein d'une même structure ou d'un même établissement.

N.B. Plusieurs structures ou unités peuvent se regrouper afin d'organiser des séances de visionnage et de débats en commun. **Il est néanmoins indispensable en vue de l'établissement du bilan de l'opération que chacune de ces structures ou unités s'inscrive individuellement à l'opération en renvoyant également à KYRNÉA International le bulletin prévu à cet effet.**

5 • LES ACCOMPAGNATEURS PJJ

" Des cinés, la vie ! " est mis en place au sein des structures PJJ par un ou plusieurs référent(s) désigné(s) parmi le personnel en lien avec les adolescents. Lors de la journée de lancement, ces référents bénéficient d'informations sur l'opération et d'une sensibilisation/formation sur le cinéma et les films de la sélection. Ils organisent ensuite les projections des films choisis pour l'année en cours, accompagnent les débats et rassemblent les votes des jeunes.

Le nombre d'accompagnateurs par unité n'est pas limité, mais seuls deux

d'entre eux au maximum pourront assister à la journée d'information et de formation, et ce dans la limite des places disponibles. Pour un meilleur suivi possible de l'opération, il est souhaitable que le(s) même(s) référent(s) accompagne(nt) le projet dans son ensemble : journée de formation/lancement, mise en place des projections, encadrement de la journée de remise de prix et participation à la journée d'évaluation.

6 • LES ACCOMPAGNATEURS CINÉMA ET CULTURE

Pour cette opération, les interlocuteurs privilégiés sont les référents territoriaux de la PJJ, les conseillers en charge du dossier « culture/justice », les conseillers « cinéma » dans les DRAC et les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Les référents PJJ sont invités à se rapprocher des professionnels de l'image pour les accompagner dans l'organisation des projections et l'animation des débats " Des cinés, la vie ! " : les coordinateurs régionaux *Passeurs d'images* et les Pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel, mais aussi les salles de cinéma, les médiathèques/vidéothèques, les structures culturelles, les associations, les collectivités territoriales...

Parmi l'ensemble de ces structures, certaines font de nouveau office pour cette édition 2014-2015 de « Relais DCLV » et figurent parmi les contacts présents en fin de livret. La liste de ces « Relais » reste ouverte à tous ceux qui souhaiteraient participer à l'opération, nous les invitons pour cela à nous contacter (dclv@passeursdimages.fr).

7 • LES FILMS

Les films participants à " Des cinés, la vie ! " sont choisis par un comité de sélection constitué de représentants des institutions partenaires, de professionnels de la PJJ, de la culture ou du cinéma impliqués dans l'opération au niveau national, régional ou local, en

fonction de la thématique choisie et de critères de qualité et de diversité.

Les films sont mis à la disposition des jeunes, par l'intermédiaire des référents PJJ, sur support DVD.

8 • LES SÉANCES

Les séances “ Des cinés, la vie ! ” sont organisées par les référents PJJ. La fréquence et les conditions de projections sont définies en fonction des possibilités de chaque structure. Une préférence est néanmoins donnée au visionnage en groupe suivi d'une discussion.

Les projections peuvent être organisées dans les structures ou, selon les partenariats mis en place localement, dans d'autres lieux équipés de salles de projection (salles de cinéma, médiathèques, etc.)

Les référents PJJ sont libres de choisir l'ordre de diffusion des films et leur agencement au sein des séances.

Les référents PJJ ont l'obligation de proposer l'ensemble des 12 films sélectionnés aux jeunes. (*A ce sujet, voir note * paragraphe 10 – c*)

9 • LES SUPPORTS DE PROJECTION

Le DVD “ Des cinés, la vie ! ” peut être utilisé pour des représentations institutionnelles non commerciales gratuites et ce dans la limite de la durée des droits négociés. Toute projection publique commerciale, duplication partielle ou totale de ce support est interdite.

Dans le cas où des séances non commerciales de “ Des cinés, la vie ! ” venaient à être organisées avec la participation d'un public élargi (autre que la PJJ et des participants à l'opération), il serait alors indispensable de s'acquitter des droits de diffusion des films prévus au programme, en prenant attache auprès de l'Agence du court métrage.

10 • L'ORGANISATION DES VOTES

a) Le vote individuel des jeunes participants

Les votants sont l'ensemble des mineurs et jeunes majeurs accueillis dans une des structures sus-nommées, quel que soit leur cadre de prise en charge, et qui auront eu la possibilité de visionner l'ensemble du corpus.

Chaque jeune peut voter, en remplissant la fiche de vote, pour un seul film parmi ceux qu'il a vus dans la sélection : 1 jeune = 1 voix.

b) La transmission des votes et évaluations à KYRNÉA International

L'ensemble des fiches de votes est recueilli par le référent de l'opération dans le service. Le responsable du service transmet, idéalement par courrier directement à l'association KYRNÉA International, les fiches de vote, accompagnées de la fiche d'évaluation remplie dans son intégralité.

c) Les conditions de prise en compte des votes

Les votes individuels recueillis au sein de chaque structure seront pris en compte dans la mesure où ils seront accompagnés de la fiche d'évaluation remplie par le référent, et où cette même fiche indiquera que l'ensemble de la sélection des 12 films a été proposée aux jeunes.

** Néanmoins, dans le cas où certains jeunes n'aient pu visionner la totalité des films tout en ayant participé aux débats, il demeure important qu'ils puissent également exprimer un choix et en expliquer les raisons. Leur fiche de vote sera adressée avec les autres à KYRNÉA International qui pourra évaluer, notamment en fonction de l'ensemble des résultats, l'opportunité de prise en compte de ces votes.*

NB : les fiches de vote et d'évaluation sont téléchargeables sur le site internet de l'opération : <http://www.passeursdimages.fr/> rubrique Des cinés, la vie ! 2014-2015

11 • LE PRIX

Le prix “ Des cinés, la vie ! ” est attribué au réalisateur dont le film a reçu le plus de voix.

12 • LA JOURNÉE DE REMISE DE PRIX

Les jeunes participants remettent le prix “ Des cinés, la vie ! ” au cours d’une journée prévue fin mars à la Cinémathèque française à Paris. Cette journée offre aux adolescents et à leurs accompagnateurs des activités autour du cinéma, des projections, et des rencontres avec le réalisateur du film primé et les réalisateurs des autres films de la sélection (en fonction de leurs disponibilités).

Cette journée est ouverte aux jeunes ayant participé à l’opération et à leurs accompagnateurs, dans la limite des places disponibles. L’inscription est gratuite. Pour toutes les personnes dont l’inscription est validée, des invitations sont ensuite envoyées aux services concernés par courrier.

Pour s’inscrire à cette journée, les services doivent renvoyer leur fiche d’inscription en même temps à KYRNÉA International et par la voie hiérarchique.

Les frais de transport, d’hébergement et de restauration sont à la charge des services. Il est fortement recommandé aux référents PJJ d’anticiper la prise en charge de ces frais.

13 • L’ÉVALUATION

Une évaluation de l’opération est réalisée par KYRNÉA International. Les référents PJJ sont invités à renvoyer la fiche d’évaluation de l’opération (chaque service ayant participé doit renvoyer sa propre fiche), à fournir d’éventuelles informations complémentaires dont le comité de pilotage pourrait avoir besoin, à accueillir, le cas échéant, un des membres du comité au sein des séances “ Des cinés, la vie ! ” et à participer à la journée d’évaluation.

L’évaluation sera disponible sur le site internet de l’opération.

Pour exister, toute société s’entend sur la définition de normes et de valeurs orientant les conduites, les habitus, les imaginaires. Adopter une posture « décalée » serait ainsi une belle manière d’ouvrir de nouveaux possibles. Que ce soit à travers la poésie, l’ironie ou le détournement situationniste, les armes à notre disposition pour résister au réel sont légion. Faire un pas de côté parfois suffit pour envisager autrement certaines idées prétendument immuables.

Dans « *Le mythe de Sisyphe* », Albert Camus vante une « philosophie de l’absurde » comme échappatoire à notre illusion de liberté. Faire l’expérience de l’absurde, c’est-à-dire confronter notre désir de clarté au non-sens de l’existence, n’est pas tant un moyen de nous « délivrer » que d’approcher une certaine forme d’authenticité.

C’est ce que semblent nous dire la plupart des films sélectionnés pour cette édition de “ Des cinés, la vie ! ”. En s’écarter des grilles de lecture habituelles, on malmène nos « manières de voir », on rompt avec notre insatiable quête de sens et d’explications, pour au final toucher quelque chose de vrai car nourri par nos angoisses et bonheurs intimes.

La sole entre l’eau et le sable, *Il était une fois l’huile*, *Barres*, s’éloignent des formes narratives classiques pour investir un rapport poétique au monde non pas dénué de sens – bien au contraire – mais en décalage avec nos codes usuels. *Plastic and Glass* (sur le gaspillage) et *Paris Monopole* (sur la crise et la précarité) échappent à tout discours lénifiant et platement moralisateur en prenant sans cesse le spectateur à rebours de ses préjugés. Parfois, ce sont les personnages eux-mêmes qui font l’expérience de leur décalage. *La virée à Paname*, *Ce n’est pas un film de cow-boys* ou *Skhizein* ne parlent au fond que d’une chose : comment supporter le regard des « autres », cet enfer du moi, et recouvrer une certaine unité ? Car le décalage a ses limites, comme en fera amèrement l’expérience la grand-mère de *Blind Spot*, victime d’une vulgaire désynchronisation entre image et son.

Et si vivre en décalé n’était rien de moins qu’une éthique, une manière d’assumer l’absurdité de la vie, de renouer avec un rapport sensible au monde, de réenchanter le quotidien ? Un beau programme annoncé par les différents courts métrages proposés cette année.

Thomas Stoll

Rédacteur, chargé de mission à KYRNÉA International

Pour une approche du court métrage

Une histoire

Le cinéma est né « court » (les vues Lumière duraient cinquante secondes), mais il faut mettre des guillemets car nul ne le définissait de la sorte : le cinéma naissait tout court et même si se formait déjà peut-être le rêve d'un cinéma s'en allant dans le temps sans compter, personne ne contestait la brièveté de *La sortie des usines Lumière* ou *L'arrivée en train en gare de La Ciotat*. L'émotion suscitée par le surgissement de ces films n'annonçait pas la combinaison technique et commerciale qui verrait dès les années vingt la séance cinématographique se standardiser autour du « grand film » et les mots « court » et « long » entrer dans le langage des professionnels et des spectateurs.

À partir de ces années-là, il va s'avérer nécessaire de soutenir et de défendre les films dits « courts » par la force des choses. Ce fût l'un des rôles des ciné-clubs jusqu'aux années soixante. Cela excédait bien sûr le format des films car on y défendait aussi bien *Un chien andalou* de Luis Buñuel que *La règle du jeu* de Jean Renoir ou *Les dames du bois de Boulogne* de Robert Bresson (« Les deux films ont comme point commun d'avoir été hués, méprisés, incompris. Ensuite, pour ces deux films, il y a eu une ou deux tentatives de ressorties malheureuses. Puis, quand même, à travers les ciné-clubs, ces films se sont établis peu à peu comme des œuvres majeures » François Truffaut).

Aujourd'hui, la diffusion du court métrage, qui, faut-il le rappeler, n'a jamais été aussi dense, tient au fait qu'ont été inventés au fil du temps des dispositifs spécifiques et qu'un champ culturel propre à ses œuvres a pu lentement se structurer. La diffusion des courts métrages est un fait complexe que l'on ne peut cerner en quelques phrases définitives.

Des mots

Pourquoi la valeur et la viabilité d'une œuvre cinématographique devraient-elles se mesurer à l'aune de sa durée ? Et si les mots que nous avons en héritage étaient à l'origine de nombreuses idées reçues ? Les mots « court » et « métrage » ne désignent que partiellement et maladroitement le cinéma dont il s'agit à travers les films que l'on dit « courts ». Un film de dix minutes n'est pas « court » de la même manière qu'un autre film de dix minutes. A fortiori, un film de deux minutes n'est pas « court » de la même manière qu'un film de quarante minutes. Et « métrage » que nous continuons à employer pour les films vidéo alors qu'il n'est plus question ni de pellicule ni de « mètres » !

Nous sentons bien que le défilement des images d'un film, que la durée d'une projection n'est pas une affaire de « court » ou de « long », mais d'amplitude, d'intensité, de vibration, de flux. Ainsi, celles et ceux qui aujourd'hui contribuent à l'exposition, à la défense du « court métrage » sont des sortes de passeurs dont l'une des tâches principales est aussi bien de déjouer les clichés, les habitudes que d'ouvrir les spectateurs à une meilleure appréhension de la singularité de ces films et de leur accès aux lieux de diffusion. Il va sans dire que cette tâche est essentielle pour celles et ceux qui œuvrent dans les dispositifs d'éducation à l'image.

Philippe Germain

Délégué général de l'Agence du court métrage

Le p'tit bal <i>de Philippe Découflé</i>	18
Paris Monopole <i>d'Antonin Peretjatko</i>	20
Blind spot <i>de Johanna Bessière et Nicolas Chauvelot</i>	22
Ya Basta ! <i>de Gustave Kerven et Sébastien Rost</i>	24
Plastic and glass <i>de Tessa Joosse</i>	26
Ce n'est pas un film de cow-boys <i>de Benjamin Parent</i>	28
Il était une fois l'huile <i>de Vincent Paronnaud</i>	30
Heureux anniversaire <i>de Pierre Etaix et Jean-Claude Carrière</i>	32
La sole entre l'eau et le sable <i>d'Angèle Chiodo</i>	34
Barres <i>de Luc Moullet</i>	36
Skhizein <i>de Jeremy Clapin</i>	38
La virée à Paname <i>de Carine May et Hakim Zouhani</i>	40

Les fiches « **Quelques pistes pour aller plus loin** » ont été rédigées par Jean-Marc Genuite, critique de cinéma, conférencier - Association « Level Five » et par Sébastien Ronceray, réalisateur, intervenant cinéma - Association Braquage. Elles sont destinées aux animateurs pour préparer les rencontres avec les jeunes.

Films passerelles : films de la sélection, du même genre cinématographique, traitant de thèmes similaires ou utilisant des techniques comparables, pouvant faire l'objet ou non de programmation groupée.



© D.R.

Le p'tit bal

FICTION – FRANCE – 1993 – 4'

Réalisation et scénario

Philippe Decouflé

Production

Oïbo

Image

Michel Amathieu

Montage

Alain Carsoux,

Nini Ranaivoarivony

Musique

Gaby Verlor, Robert Nyel

Interprétation

Pascale Houbin,

Annie Lacour,

Philippe Decouflé

Sur une chanson de Robert Nyel et Gaby Verlor, interprétée par Bourvil, " C'était bien ", un couple se communique toute l'émotion de son amour dans un langage dérivé de la langue des signes.

1996 « Syndicat Français de la Critique de Cinéma » : Prix Novaïs-Teixeira

1995 *Tampere* César du Meilleur court métrage de fiction

Meudon « Festival du court métrage d'humour » : Prix spécial du Jury

Genève « Rencontres Internationales du Film » : Prix du public

1994 *Lyon* « Festival IMZ Opéra de Lyon » : Meilleur film chorégraphique

Riccione « Festival TTV » : Mention spéciale

Villeurbanne « Festival du film court » : Mention spéciale

La chanson *C'était bien* narre sur un ton nostalgique, au son de l'accordéon, les aventures sentimentales d'un couple lors d'un bal où ils dansèrent au milieu des gravats, juste après la guerre. Écrite en 1961, *Bourvil* la popularisa. Au début, les paroles dissimulent le vrai narrateur de cette histoire, mais dans le dernier refrain un « on était heureux », substituant le « ils étaient heureux » du début, nous indique que le chanteur est le protagoniste de ce court récit. Au lieu de le figurer avec un acteur dansant, le chorégraphe *Philippe Decouflé*, réalisateur et acteur du film (il en a réalisé une dizaine d'autres), opte pour la mise en scène gestuelle des paroles. Attablé aux côtés de sa complice *Pascale Houbin*, ils vont ensemble interpréter autrement, à la manière d'un rébus, la célèbre chanson. *Decouflé* perturbe la forme « clipsque » à laquelle nous pourrions nous attendre : la chanson donne bien sa continuité à la narration, et sa durée au film, autant l'interprétation de *Decouflé* et *Houbin* (scandée par de courts plans sur l'accordéoniste *Annie Lacour*) ajoute une sensation de redite étrangement décalée entre gestes et paroles.

En jouant avec les homophonies, ils inventent un autre langage fait de postures, de grimaces, en lien avec la chanson, à la manière d'une langue des signes. Si certaines des homophonies sont évidentes (le « nom » qui devient un non de la tête, le « bal » se change en balle), d'autres sont plus recherchées (« qui s'appelait » devient successivement « ça pelait », des pelles de tailles différentes, un téléphone sonnante et une bouteille de lait, une grimace pour « s'appelleLAID »...). Transformant le sens générique des mots, ils incitent à nous concentrer non plus seulement sur le texte de la chanson mais sur les émotions nouvelles et décalées que leur mouvement lui donne. L'ensemble est ludique, accentué par de brefs effets sonores : bruits de doigts tapotant sur la table, onomatopées, frottements. Visuellement, les deux danseurs sont filmés soit en duo, soit en solo, selon le rythme des paroles. Le paysage de champ d'herbes hautes ajoute au côté intemporel du film. Certaines images sont filmées en vitesse accélérée, soutenant l'idée que le temps passe inexorablement : les herbes semblent flotter, les gestes se font plus rapides, ceci afin de renforcer une impression de précision que nous ressentons venant de la part des interprètes. Certes ils s'amusent, mais avec beaucoup de concentration, pour exécuter cette chorégraphie minimaliste de la manière la plus précise possible.

Philippe Decouflé, en distinguant langage des mots et du corps, transforme, grâce à une gestuelle chorégraphique, une chanson mélancolique en une œuvre burlesque, non dénuée d'émotions.

Sébastien Ronceray

Films passerelles

Plastic and Glass ; Barres



© D.R.

Paris Monopole

FICTION – FRANCE – 2009 – 19'

Réalisation

Antonin Peretjatko

Production

Chaya Films

Scénario

Antonin Peretjatko

Image

Simon Roca

Montage

Antonin Peretjatko

Décors

Charlotte Filler

Son

Loïc Pommies,

Xavier Thibault, Laure Arto

Interprétation

Hafsia Herzi, Thomas

Schmitt, Lucas Lombardi,

Fred Tousch

Sabrinette, victime de la crise, cherche un appartement. Pas facile de trouver quand on est intérimaire, jeune, ou mal coiffé ou trop ceci ou pas assez cela... Une injustice faite à un est une menace faite à tous. Quand on cherche avec le plan du Monopoly, on espère forcément tomber sur la case chance.

PALMARÈS

2010 *Paris* « Rencontres Kinoma » : Prix du public

SÉLECTIONS

2011 *Caen* « Festival Les Boréales »

2010 *Guadeloupe* « FÉMI - Festival Régional et International du Cinéma »

Cormeilles-en-Parisis « Festival Côté Courts »

Montpellier « Festival Cinémed »

Altkirch « Festival Kino Knock Out »

Villeurbanne « Festival du film court » : Mention spéciale

« On dit que le film est débraillé mais en fait, c'est tricoté. Et si on rate une maille du tricot, il est foutu ». Ainsi s'exprimait le réalisateur *Antonin Peretjatko* au sujet de son film *La fille du 14 juillet*, sorti en salle quatre ans après avoir réalisé *Paris monopole*. Cette citation peut tout à fait convenir pour ce court métrage insolite qui nous plonge dans une histoire très décousue, mais pour autant maîtrisée, où les protagonistes ne semblent pas toujours être en phase avec les événements qui leur arrivent. Le personnage de *Sabrinette* (incarnée par *Hafsia Herzi*, l'héroïne de *La Graine et le Mulet* d'*Abdellatif Kechiche*) subit dans ce film les aléas du montage, extrêmement vif, qui la font malgré elle changer de lieux, de costumes, de moments, et ce notre plus grande surprise.

Sa situation de chercheuse d'appartement et de travailleuse précaire l'entraîne dans différents lieux et situations que nous découvrons sans nécessairement que les liens entre chacun d'entre eux soient évidents : ainsi, la présence d'une scène de rêve dans le film, sans qu'elle ne soit particulièrement annoncée, nous déstabilise et nous fait sourire. Les effets du montage donnent à ce film un ton burlesque : substitution (l'homme au bar de la Communauté change par magie de costume, répondant au fantasme qu'il suscite pour *Sabrinette*), reprise (l'arrivée de la voiture des *Lucky Messenger*), les ellipses nombreuses... Par ce biais, le réalisateur nous permet d'être absolument dans les doutes et les tourments du personnage. Sorte de caméléon (d'une séquence à l'autre, elle change de vêtements), *Sabrinette* nous immerge dans sa perception de l'absurdité de la vie contemporaine, alors que sa recherche semble on ne peut plus normale : de quoi vivre (logement, travail) tout en gardant sa liberté (de mouvement, de pensée). Les allusions désillusionnées à la révolution, que ce soit sous le mode de la citation ou de la référence à la nuit du 4 août, place cette fable moderne sous le signe du politique et de la critique sociale, et ce non pas au travers d'un film revendicatif, mais grâce à de la dérision. Ce qui est pointé ici, c'est bien l'état de crise (logement, chômage...) que subit l'héroïne (et le petit monde qu'elle rencontre), et dont les solutions passent pour elle par un système D réjouissant et conscient de sa fragilité et de son absurdité. Cette errance existentielle est nourrie par une forme singulière, proche des burlesques des premiers temps : trucage, utilisation des iris (cercles noirs ourlant les images), déconstruction temporelle, jeu de regard caméra interpellant les spectateurs. Avec ce film, *Peretjatko* élabore une véritable expérimentation de la narration au cinéma.

Sébastien Ronceray

Films passerelles

Barres ; La Sole entre l'eau et le sable



© D.R.

Blind spot

ANIMATION – FRANCE – 2007 – 3'

Réalisation

Johanna Bessièrre,
Nicolas Chauvelot,
Olivier Clert,
Cécile Dubois Herry,
Yvon Jardel,
Simon Rouby

Production

Les Gobelins
Son
Grégory Vettrano,
Simon Rouby,
Vincent Hazard,
Julien Alves

Effets spéciaux

Nicolas Chauvelot,
Yvon Jardel

Un voleur entre dans une épicerie pour faire un hold-up. Dans le magasin, une vieille grand-mère qui voit mal fait ses courses tant bien que mal. Soudain, tout s'enchaîne dans une confusion totale.

CARRIÈRE DU FILM : SOURCE « LE RAD1 »

2008	Cannes « Cinéfondation »
	Stuttgart « Festival international de film d'animation »
	Ottawa « Festival d'animation »
	Zagreb « Festival mondial du film d'animation »
	Krok « Festival international du film d'animation »
	Leipzig « Festival international du documentaire et d'animation »
2007	Valenciennes Lauréat de la bourse Lagardère « Rencontres européennes de la jeune création numérique E-magiciens »
	Rio de Janeiro « Anima Mundi »

Ce court film d'animation, au-delà de son aspect séduisant, propose une étude des images et de leur soi-disant exactitude. Il s'intéresse au regard que l'on porte sur elles qui sont toujours subjectives, au travers des choix assumés par le réalisateur. *Blind Spot* se compose de deux parties : un « hold up » désopilant et grinçant, mettant en scène quatre personnages ; une reconstitution par le biais de ce qu'a enregistré la caméra de surveillance, donnant l'impression que son point de vue « objectif » prouve ce qu'il s'est passé.

Dans ce film, chaque personnage, présenté de manière caricaturale, connaît un manque et ne perçoit que partiellement le monde qui l'entoure. La caissière, grosse femme flegme, se trouve à l'étroit dans sa petite cabine derrière son tiroir-caisse, sans grande possibilité de mouvement (de là, elle ne voit le magasin que d'un point de vue). La cliente, une vieille dame, porte de grosses lunettes nous indiquant qu'elle souffre de problèmes de vue (elle ne saisit que partiellement ce qui l'entoure). Le magasinier a un casque de walkman sur les oreilles ce qui limite son écoute. Enfin, le voleur, peu sûr de lui, semble apeuré par cette situation. Il est l'intrus qui déclenche les réactions de la caissière et du magasinier sans que ceux là ne se rendent compte tout à fait de ce qu'il bricole. Par sa curiosité naïve et sa maladresse, la vieille dame nourrit l'inexpérience du voleur, et le surprend malgré elle. Cette première partie renoue avec les codes du burlesque : chutes, corps élastiques, synchronisation entre actions et réactions. Ce « hold up » qui tourne mal, le spectateur, qui le découvre dans sa continuité, s'en amuse, d'autant que tout s'est passé à l'insu de la vieille dame.

Arrive le moment de la reconstitution de ce tragique événement : on nous représente la situation saisie froidement par la caméra de surveillance, comme un remontage, une autre version plausible du « hold up ». Les images rendent compte partiellement de la situation, mais accusent inévitablement la vieille dame de tous les maux : elle finira derrière les barreaux, passant du poste de police au poste de télévision. Face à son petit écran, le braqueur pourrait découvrir la méprise, mais préfère s'adonner à un grignotage (formaté par les messages publicitaires) de ces céréales préférées.

Blind Spot (dont le titre évoque à une partie aveugle de notre œil) s'amuse donc avec les axes morts laissés par le regard de la caméra, les espaces visibles et invisibles, les sons dans le champ ou le hors champ, et notre capacité à reconstituer une continuité avec toutes ces informations orchestrées bien sûr par le cinéaste (et le choix qu'il opère dans ce qu'il nous donne à voir à travers le montage, le cadrage, le son...).

Sébastien Ronceray

Films passerelles

Ya Basta ! ; Ce n'est pas un film de cow-boys ; Skhizein



© D.R.

Ya Basta !

FICTION – FRANCE – 2010 – 11'

Réalisation

Gustave Kervern,
Sébastien Rost

Production

Brut Prod

Scénario

Gustave Kervern

Image

Reynald Capurro

Montage

Pierre Raimond

Musique

Stéphane Brachet,
Magid Cherfi

Décors

Gwendoline Hersant

Son

Pierre Bompoy, Julie Roué,
Olivier Audivert

Voix Off

Fred Testot

Interprétation

Augustin Legrand,
Stéphanie Pillonca-Kervern,
Yolande Moreau,
Jean-Pierre Darroussin,
Philippe Duquesne,
Gustave Kervern,
David Salles

Un centre d'éducation spécialisé va fermer ses portes. Des handicapés mentaux aidés par leurs éducateurs, vont alors prendre leur destin en main !

2011 *Clermont-Ferrand* « Festival International du court métrage » : 2^{ème} Prix des Lycées

2010 *Paris* « S.A.C.D. » : Prix coup de cœur du meilleur court métrage

Grenoble « 33^{ème} Festival en Plein Air » : Prix du public

Paris « Ecrans de Paris » : Prix du public

Villeurbanne « 31^{ème} Festival du Film Court » : Prix du public

Châtenay-Malabry « 10^{ème} Festival du Film » : Prix du public

Imaginé par *Gustave Kervern* et *Sébastien Rost*, *Ya Basta !* (ça suffit !) réunit des handicapés mentaux coutumiers des ateliers cinématographiques et des comédiens confirmés sur la scène d'une invraisemblable utopie farcesque dont les horizons politiques sont clairement affichés par les réalisateurs.

Ainsi, le titre reprenant l'appel révolutionnaire lancé par le *sous-commandant Marcos* et son *Armée Zapatiste de Libération Nationale* au cœur de l'état du Chiapas Mexicain résonne-t-il comme une déclaration d'intention. De même que le choix d'Augustin Legrand, l'un des créateurs de l'association *Les Enfants de Don Quichotte*, pour interpréter le rôle de l'éducateur.

Le film met en scène, sur fond d'exclusion et d'injustice sociales, l'extravagant projet d'« autonomisation » conduit par des handicapés mentaux, cette part de l'humanité que la société dessaisie généralement de sa destinée et caractérise essentiellement par ses déficiences et ses incapacités. Ici, les handicapés refusent d'être les victimes impuissantes de la « raison économique » s'incarnant dans le projet de construction d'un complexe commercial qui, en se substituant au centre d'éducation spécialisée qui les héberge, les condamnerait à l'arbitraire d'une « expulsion » et d'une dispersion. S'insurgeant face à cette situation, ils décident de s'opposer aux principes même de leur assujettissement socioéconomique et de vivre en toute indépendance selon leurs règles propres. Avec le soutien de leurs éducateurs, ils se « libèrent » de l'assignation identitaire qui leur est imposée et rendent souveraine par et pour elle-même cette « **communauté invouable** » (*M. Blanchot*) des « anormaux » qu'ils représentent pour le discours dominant. C'est pour conquérir leur pleine autonomie, s'envoler vers des Ailleurs et s'inventer comme des « sujets » à part entière que les handicapés de cette farce sociale des temps modernes décident d'embrasser la carrière de Hors-la-loi. Ils ne veulent plus dépendre des décisions d'autrui ou d'une quelconque institution qui gouvernerait leurs faits et gestes.

Ainsi, lorsqu'ils s'affranchissent des lois sociales et morales en créant une improbable et insolite association de malfaiteurs libertaires dont le premier forfait est le cambriolage d'un musée où chacun tient son rôle, les protagonistes s'imposent comme des forces agissantes douées de capacités propres.

À travers la révolte en forme d'utopie loufoque d'individus habituellement maintenus à la marge du corps social, c'est le récit de la rébellion de corps subalternes, dépossédés d'identité propre, niés dans leurs droits et dans leurs sentiments même que le film livre à ses spectateurs.

Jean-Marc Génuite

Films passerelles

Paris Monopole ; Barres



© Tessa Joosse

Plastic and glass

DOCUMENTAIRE – FRANCE/PAYS-BAS – 2009 – 9'

Réalisation et scénario

Tessa Joosse

Production

Le Fresnoy

Image

Blaise Basdevant

Montage

Tessa Joosse

Musique

Tessa Joosse

Son

Sébastien Cabour

Interprétation

François Marzynski,

Poet Stunt,

Fabrice Lecomte,

Claude Lesne,

Abdelhamid Bensbaa

Ahmed Benzouai

Plastic and Glass présente une usine de recyclage dans le Nord de la France. Les ouvriers se regroupent pour chanter en chœur, et même les camions le rejoignent, forment un ballet.

2012	<i>Cutlog</i> « Festival du film d'artiste » : Prix spécial du jury, ex-aequo
2011	<i>Augsburg</i> « Brecht festival » : Prix du meilleur film
2010	<i>Paris</i> « Festival International du film environnemental » : Prix du court métrage
	<i>Thionville</i> « Festival «Le Réel en Vue» : Mention Coup de Cœur du Jury
	<i>Lille</i> « Festival de l'Acharnière » : Grand Prix et Prix CER des Cheminots Nord Pas-de-Calais
	<i>Budapest</i> « Festival Dialektus European Documentary and Anthropological Film » : Prix du Jury étudiant hongrois
	<i>Santa Cruz</i> « Film Festival » : Prix de la meilleure œuvre expérimentale
	<i>Paris</i> « Festival étudiant Telesorbonne » 1 ^{er} Prix
2009	<i>Lodz</i> « 16 th Festival Mediaschool » : Diploma of merit

Né au cœur d'une usine de traitement des déchets du Nord de la France, le documentaire de *Tessa Joosse* aborde la part excrémentielle de la société de consommation et cherche à « transfigurer » un procès industriel de recyclage dont il expose préalablement la « nature » éminemment triviale à travers ce qui lui tient lieu de prologue. Les plans introductifs du film décrivent ainsi un complexe de machines, de tuyaux, de tapis roulants et de cavités, qui s'apparente à un appareil digestif qui engloutit, ingère et discrimine les déchets. Deux de ces plans liminaires immergeant même le spectateur au sein d'un informe fouillis de matière en mouvement, d'un ventre primordial où « grouillent » les rebuts du consumérisme.

Au sein de ce documentaire surprenant, la bande-son s'affirme comme un lieu privilégié de la mise en scène. S'accordant à l'expression d'une instrumentation musicale expérimentale, la piste sonore de *Plastic and Glass* contribue en effet à faire advenir la représentation décalée de l'usine de recyclage, à faire résonner son devenir autre. La réalisatrice en compose la partition en isolant, amplifiant, recombinaison et orchestrant les divers bruits et silences qui définissent l'empreinte sonore du centre de traitement des déchets dont elle filme l'activité. *Tessa Joosse* invente ainsi une « musicalité » du recyclage qui ouvre une trouée au sein du « mouvement » documentaire en y introduisant une forme d'étrangeté. Les effets esthétiques antinaturalistes de son « arrangement » sonore participant par exemple à « re-signifier » les gestes contraints des corps ouvriers « happés » par la cadence du travail à la chaîne.

Dans cette réalisation, l'écriture documentaire aux sonorités insolites prend une tournure des plus singulières lorsqu'un des salariés au volant de son élévateur commence à entonner les paroles de la chanson éponyme du film. Sur l'air d'un *Plastic and Glass* repris et fredonné par les travailleurs à la chaîne, le décor industriel semble alors s'animer et devenir le théâtre enjoué d'une chorégraphie dont les matériaux recyclés, les corps ouvriers et l'ensemble des machines et véhicules s'affirment comme les interprètes. Ici, la mise en scène ouvre une brèche dans la praxis purement utilitariste d'un lieu clos qu'elle investit de distorsions signifiantes, enrichit de virtualités et « requalifie » pour le spectateur. En élaborant cette manière de « poétique », la cinéaste s'« approprie » la « scène » industrielle du traitement des déchets et l'« embellit » sans l'instrumentaliser. Elle transforme ainsi la réalité « brute » de l'usine filmée et l'entraîne vers un Ailleurs, à l'instar du processus de recyclage qui va permettre aux matériaux « valorisés » de cheminer et de migrer vers de nouveaux usages et cycles de production.

Jean-Marc Génuite

Films passerelles

La sole entre l'eau et le sable



© D.R.

Ce n'est pas un film de cow-boys

FICTION – FRANCE – 2012 – 12'

Réalisation

Benjamin Parent

Production

Synecdoche

Scénario

Benjamin Parent,
Joris Morio

Image

Nicolas Loir

Montage

Béatrice Herminie

Décor

Guillaume Deviercy

Son

Arnaud Julien, Guillaume
Dham, Olivier Do Huu

Interprétation

Malivai Yakou, Leïla
Choukri, Damien Pinto
Gomes, Finnegan Oldfield,
Garance Marillier

Le *Secret de Brokeback Mountain* est passé hier soir à la télé. Vincent l'a regardé et ça l'a bouleversé. Il profite de la récréation et de l'intimité des toilettes du collège pour raconter de manière touchante et naïve le film à Moussa.

2012	<i>Cannes</i> « Festival - Semaine de la critique » : Prix du Rail d'or et Queer Palm
	<i>Melbourne</i> « MIFF » : Grand Prix du court métrage
	<i>Varsovie</i> « Festival International du Film » : Meilleur court métrage de fiction
	<i>Paris</i> « Festival Courts Devant » : Prix du Jury jeune et Prix Beaumarchais SACD
	<i>La Ciotat</i> « Festival International de courts métrages » : Grand prix du court métrage
	<i>Paris</i> « Les Lutins du Court-Métrage » : Meilleur Film et Meilleur Scénario
	<i>Clermont-Ferrand</i> « Festival International du Court Métrage » Prix Adami d'interprétation Masculine
	<i>Jouy-en-Josas</i> « Festival « L'ombre d'un Court » : Prix d'interprétation féminine : Leïla Choukri et Garance Marillier
	<i>Sarlat</i> « Festival du film » : Prix du meilleur court métrage

Réalisé par *Benjamin Parent*, *Ce n'est pas un film de cow-boys* parvient à mettre en scène une approche adolescente de la masculinité et des représentations qui régissent son « existence » sociale au travers des échanges que deux filles et deux garçons mènent en aparté dans les toilettes de leur collège autour de la découverte du *Secret de Brokeback Mountain* (*Ang Lee*) et de l'homosexualité masculine.

Tout en adoptant une perspective qui évite de « juger » les propos lancés par les quatre adolescents, le film révèle les « effets de normalisation » (*M.Foucault*) provoqués par les discours sociaux dont l'écheveau de préjugés, fantasmes, idées reçues, lieux communs et craintes identitaires gouverne la perception et l'entendement de l'homosexualité et de la masculinité.

Par sa structure narrative, le film de *Benjamin Parent* privilégie le récit aux allures de catharsis grâce auquel *Vincent* « confie » à *Moussa* la grande confusion des sentiments qu'a suscitée son expérience de spectateur. S'y « expose » en se livrant, une masculinité juvénile encore incertaine d'elle-même et qui témoigne de sa gêne d'avoir été aussi intensément affectée, par la force d'authenticité d'une union masculine dont la « nature » ne coïncide pas avec l'idée qu'elle se fait des relations entre hommes. En provoquant l'avènement d'un « trouble dans le genre » (*Judith Butler*) chez ce jeune homme « touché » par des « amours homosexuelles » que son sur-moi patriarcal désigne comme illégitimes et déviantes, le film interroge le lieu même de la masculinité. Nourrie par la force de l'empathie, la découverte télévisuelle du film d'*Ang Lee* a ouvert une brèche dans la rhétorique patriarcale qui informe et détermine habituellement la conduite masculine de *Vincent*. Elle a ébranlé son imaginaire de la masculinité, suscité un nouvel apprentissage de soi et lui a permis de se reconnaître autre, de se percevoir différemment.

Ainsi, *Ce n'est pas un film de cow-boys* révèle les « impératifs » qui, dès leur plus jeune âge, tendent à assigner leur identité de genre aux individus. Il questionne l'ordre des fictions identitaires à travers lesquelles les consciences sexuées se pensent, s'éprouvent et se construisent tout en interrogeant les cadres normatifs qui définissent la perception des identités de sexe et du concept de genre.

Dans son film, *Benjamin Parent* rappelle que la masculinité n'est pas un donné, un fait de nature mais le lieu d'une construction socioculturelle où se trame les dramaturgies identificatoires à travers lesquelles le masculin s' imagine, se forge et se distingue ou se perpétue.

Jean-Marc Génuite

Films passerelles

Le p'tit bal | Skhizein



© D.R.

Il était une fois l'huile

ANIMATION – FRANCE – 2010 – 15'

Réalisation

Vincent Paronnaud
alias Winshluss

Production

Je suis bien content
Productions

Son

Denis Vautrin

Scénario

Vincent Paronnaud,
Frederic Felder,
Lyonel Mathieu

Montage

François Bellini,
Stéphane Nabos,
Lara Roche

Animation

Patrick Cohen,
Jules Stromboni

Avec les voix de

Raphaël Lamarque,
Fily Keita,
Denis Vautrin

Dans le garage d'une maison tranquille, deux enfants fouillent les étagères et renversent par mégarde un bidon d'huile. Une goutte tombe à terre et se métamorphose en Goutix, la mascotte officielle des huiles Mèroll, friture et moteur, emmenant les marmots faire un voyage merveilleux dans l'usine en question.

PALMARÈS [source internet : uniFrance + Studio Wasia]

2012 **Cleveland** « Festival International du film » : Mention spéciale animation

2011 **Lille** « Festival international du court métrage » : Prix du Jury Jeune

Mont Saint-Aignan « Le Courtivore » : Prix du Jury étudiant

2010 **Nancy** « Festival Les Utopiales » :

Prix du Jury de la Compétition européenne des courts métrages

Adapté d'une bande dessinée éponyme de *Winshluss* alias *Vincent Paronnaud* publiée aux éditions *Les Requins marteaux* en 2004 et mis en scène par l'artiste, *Il était une fois l'huile* s'affirme comme une satire politico-économique aux allures de fin de monde. Dans ce récit à l'ironie grinçante et totalement dénué d'échappatoire, c'est la monstruosité polluante, destructrice et morbide du capitalisme globalisé qui se révèle et se manifeste dans toute la force de son cynisme décomplexé. L'auteur y dévoile les facultés de nuisance de l'ultralibéralisme triomphant à travers un « conte » narré à deux enfants par *Goutix*, un « Génie » bonimenteur tout droit sorti d'un bidon d'huile *Mèroll* qui leur propose de partir vers un « monde » merveilleux. Il leur « interprètera » le « Storytelling » du succès planétaire d'une entreprise fondée par *Édouard Michel Mèroll*, inventeur du fameux *X903* dont le pouvoir de régénération des huiles usagées lui a permis d'imposer son nom comme un signifiant incontournable de la société de consommation mondialisée.

En guise de « conte », c'est au spectacle des mille et une horreurs d'un capitalisme ubuesque que ce film en forme de réquisitoire nous convie. Le cinéaste y forge en effet une dramaturgie de l'outrance aux multiples « effets de vérité » (*M. Foucault*) dont les aberrations s'exposent comme autant de « signes » producteur de sens adressés à l'entendement des spectateurs. Ce procès esthétique s'affirme par exemple à travers une « politique » fictionnelle qui fait souvent détonner jusqu'à l'absurde le domaine de l'oralité et le régime des images. Cette construction désaccordée dévoilant en les exhibant les mensonges éhontés de la catéchèse propagandiste ultralibérale dont *Goutix* mais également le personnage du savant fou rappelant la figure du nazi se font les hérauts.

Il était une fois l'huile entraîne ainsi son spectateur, en l'invitant à participer de sa perspective critique, au cœur d'une expérience du Grotesque qui lui révèle un « univers » chaotique et cauchemardesque littéralement privé de sens et où s'expriment les formes les plus cyniques, despotiques, ineptes et insensés d'un ultralibéralisme qui déraisonne.

À travers ses effets de distanciation, le récit « didactique » imaginé par *Winshluss* dresse un portrait hyperbolique de « notre » temps. L'auteur y dévoile par l'absurde sa vision imprégnée de nihilisme d'un monde contemporain inéluctablement voué à la perte par ses pratiques de consommation de masse et ses modes de production intensive. La planète et ses peuples seraient ainsi condamnés à l'irréversible par la gouvernance absolutiste ultralibérale dont la force de corruption, le pouvoir de nuisance et l'emprise rendraient vaine et obsolète toute forme de résistances et de pensées alternatives.

Jean-Marc Génuitte

Films passerelles

Paris Monopole ; Blind spot



© D.R.

Heureux anniversaire

FICTION – FRANCE – 1962 – 12'

Réalisation et scénario

Pierre Etaix,
Jean-Claude Carrière

Production

Capac / Carlotta films

Image

Pierre Levent

Musique

Claude Stieremans

Interprétation

Pierre Etaix,
Laurence Lignières,
Jean-Claude Carrière,
Georges Loriot,
Nono Zammit, Lucien
Frégis, Robert Blome

Elle dresse la table, elle l'attend. C'est leur anniversaire de mariage. De son côté, il achète des fleurs, un cadeau, il se hâte. Mais la ville tout entière, ce jour-là, semble avoir comploté contre ce jour de fête.

1963 *Hollywood* « Oscar du Meilleur court métrage »

Londres « British Film Academy » : Meilleur film de court métrage

Vienne « Semaine Internationale des Films » : Mention spéciale

1962 *Oberhausen* « Festival international du court métrage » : Grand Prix

Mannheim « Festival international du film » : Prix Simone Dubreuilh

Un mari est attendu par sa femme pour fêter leur anniversaire de mariage. Il doit encore faire quelques emplettes avant de la rejoindre. *Heureux anniversaire* (qui obtint l'Oscar du meilleur court métrage en 1963) est la deuxième co-réalisation de Pierre Etaix avec Jean-Claude Carrière après *Rupture*. Ce court métrage se présente sous la forme d'un parallèle entre un mari (en ville) et sa femme (chez eux, dressant la table, finissant de préparer le repas). Il est filmé en grande partie dans les rues encombrées du Paris des années 1960. Il se joue remarquablement des tracasseries de la circulation automobile pour créer des situations saugrenues et drôlatiques. Pierre Etaix interprète le mari dans un style proche de Buster Keaton par le fait qu'il semble rester imperturbable face aux obstacles qui se succèdent et par l'ingéniosité dont il fait preuve pour se sortir des situations délicates. Il évoque aussi les films de Jacques Tati, *Mon Oncle* ou *Play Time* en particulier. Il ne faut pas oublier que Pierre Etaix a été le gagman (celui qui cherchait les gags) pour Tati, ainsi que son assistant à la mise en scène. Mais ce film rappelle aussi un primitif français du cinéma burlesque : *Max Linder*. Comme lui, le personnage d'Etaix rencontre de nombreuses difficultés, auxquelles il trouve des solutions, mais qui entraînent de nouveaux inconvénients. Ces réactions en chaîne, suivant le principe du domino, conduisent le personnage à réagir de manière totalement décalée (comme par exemple de chercher à passer par une voiture garée près de la sienne pour entrer dans celle-ci). Autour de lui, d'autres situations viennent perturber le récit, revenant comme des gags à répétition (l'homme tentant de retourner chez le barbier) ou permettant de créer une forme de continuité narrative parallèle (les déménageurs). Par ailleurs, nous revenons régulièrement dans l'appartement où la femme, lasse d'attendre son mari, décide d'entamer (et même de finir) le repas et le vin. Ce principe d'alternance permet à Etaix de nous intéresser non seulement à son personnage mais aussi à d'autres petites histoires au fil de son récit. Cette générosité envers les autres protagonistes le distingue d'un *Charlie Chaplin* par exemple, qui dans souvent ces films est le seul moteur de tout événement comique. Ce sens de la propagation permet au cinéaste de dresser un constat assez large de son époque, ce qui fait de son film une chronique décalée de ce début des années 1960.

Cette chronique est aussi une course contre le temps qui justifie les actions et les ruses du mari pris dans le rythme effréné de la ville et de la circulation. Autant l'épouse se trouve dans un lieu clos au temps maîtrisé, autant lui est pris dans les tourments de cet espace inhospitalier qui le place dans une situation d'urgence. L'un est en mouvement permanent, l'autre dans un état d'attente. Cette situation isole les personnages dans deux solitudes (mouvement, attente), et deux réactions différentes (précipitation, ennui), alors qu'ils ont le même but : se retrouver et fêter leur anniversaire.

Sébastien Ronceray

Films passerelles

Paris Monopole



© D.R.

La sole entre l'eau et le sable

FICTION – FRANCE – 2012 – 15'

Réalisation

Angèle Chiodo

Production

Ecole Supérieure
des Arts Décoratifs

Image

Angèle Chiodo

Montage

Angèle Chiodo

Musique

Julien Carton

Son

Christian Phaure,

Fabrice Gérardi

Voix Off

Angèle Chiodo

Interprétation

Colette Macret

La sole est asymétrique. Elle a les deux yeux du même côté. Son cheminement évolutif est sujet à débat. La métamorphose s'est-elle opérée sur plusieurs générations...? .

2012	Clermont-Ferrand « Festival International du Court Métrage » : Prix Spécial du jury & mention spéciale du jury jeune
	Toulouse « Festival Tolosa Tourne » : Prix du public Animation
	Nantes « Festival La Semaine Tout Courts » Prix du public <i>les Décalés du court</i>
	Charleville-Mézières « La pellicule ensorcelée » : Élu film des spectateurs
	Parme « Collechio Video Film Festival » : Prix du public
	Paris « Festival Silhouette » : Prix Spécial du jury & prix du jury jeune
	Poitiers « 35 ^{ème} Rencontres Henri Langlois » : Prix découverte de la critique française
	Lausanne « La nuit du court » : Prix du jury des jeunes
	Belo Horizonte « 14 th International Film Festival » : Prix du Jury du meilleur film court
	Bruz « Festival National du film d'animation » : Grand prix du film de fin d'études

Angèle Chiodo a réalisé ce film farfelu alors qu'elle finissait ses études à l'école des Arts décoratifs à Paris. Son idée était de réaliser un documentaire sur sa grand-mère, non pas en la faisant parler de sa vie ou de ses envies, mais en restituant ce qui l'a toujours touché en elle (son humour, son sens de la dérision) tout en ne voulant pas être dans une forme trop intimiste. Elle a donc cherché, sous la forme d'un pastiche de film scientifique, à raccorder sa grand-mère avec un élément autre, lui permettant, par le biais de cette confrontation amusée, de l'approcher sans trop la dévoiler. Comme sa grand-mère reste un secret pour elle, elle a choisi de l'aborder comme on étudie un mystère. Cette approche permet à la réalisatrice d'ourler finement un portrait de cette femme octogénaire, vivant seule, semble-t-il retirée (en tout cas, elle n'est filmée que chez elle). Le prétexte « scientifique » (et mystérieux) trouvé par Angèle Chiodo est le suivant : comment se fait-il que la position des yeux de la sole se transforme au cours de sa vie, faisant de ce poisson le seul qui soit asymétrique ? Ce choix n'est pas du au hasard : la sole est un animal d'un autre âge, vivant dans un écosystème très précis (environnement particulier, écologie adaptée) et subissant donc une métamorphose physique. Comme sa grand-mère, filmée dans son habitat naturel (son appartement vieillot) dans lequel elle semble vivre simplement malgré son grand âge. Ce que vient faire sa petite fille : mettre du désordre dans ces habitudes, lui proposer de jouer avec elle, l'inciter à répondre face à ses expériences étranges de mises en scène décalées, dénicher ses particularités, faire entendre son humour (« *je peux passer, avant de trépasser* » ?) dit à un moment la vieille dame). Comme un scientifique le ferait, la réalisatrice plonge dans les profondeurs pour la saisir, la cerner, l'observer, la faire réagir et parler... Parmi le désordre mis en place par Angèle Chiodo (que l'on entend dialoguer avec sa grand-mère, et parfois la diriger), il y a ces objets qui s'animent, d'étranges costumes simulant poissons et autres mascarades, des objets du quotidien utilisés de manière détournée. Tous ces éléments s'apparentent à des jeux, dont la jeune fille donne les règles à sa grand-mère, qui s'y prête sans toujours bien les comprendre. Cet aspect ludique, imprégné d'une bonne part d'improvisation, renforce la relation et les échanges entre les deux femmes.

La forme du film, mêlant animation, prises de vue directes, moments mis en scène et d'autres plus improvisés, permet à la réalisatrice d'accentuer l'aspect caméléon de sa grand-mère. Ni documentaire, ni tout à fait fiction, ce film nage non seulement entre deux espaces (l'appartement et les fonds marins, ou déjà dans le titre le sable et l'eau) mais aussi entre deux temporalités : l'animation, qui nécessite beaucoup de concentration dans la durée ; la prise de vue réelle se jouant plus de l'imprévu et de la spontanéité. Dans ce microcosme quotidien, *La sole entre l'eau et le sable* ressemble à une sorte de fable moderne.

Sébastien Ronceray

Films passerelles

Plastic and Glass ; Il était une fois l'huile



© D.R.

Barres

FICTION – FRANCE – 1983 – 15'

Réalisation et scénario

Luc Moullet

Production

Les Films d'Ici

Image

Richard Copans

Son

Patrick Frédéricich

Décors

Marie-Josèphe Medan

Montage

Daniela Abadi

Interprétation

Yann Lardeau,

Jean Abeillé,

André Chauchat,

René Gilson, Ruta Sadoul,

Jean-Pierre Bonneau

L'évolution de la fraude et de sa répression dans le métro parisien.

FILMOGRAPHIE (longs métrages)

2009	« La Terre de la folie »
2007	« Le Prestige de la mort »
2002	« Les Naufragés de la D17 »
1993	« Parpaillon »
1987	« La Comédie du travail »
1978	« Genèse d'un repas »
1975	« Anatomie d'un rapport »
1971	« Une aventure de Billy le Kid »
1967	« Les Contrebandières »
1966	« Brigitte et Brigitte »

Réalisé par l'une des figures les plus facétieuses du cinéma français dont l'excentricité s'illustre de film en film depuis le début des années 60, *Barres* (1983) est une œuvre inclassable portée par un souffle anarchisant. S'offrant comme le lieu d'un recensement ludique où s'interprètent les scènes d'un petit théâtre des fraudes qui se pratiquent dans le métro parisien le film de *Luc Moullet* s'affirme également comme un éloge de la transgression et de l'insoumission.

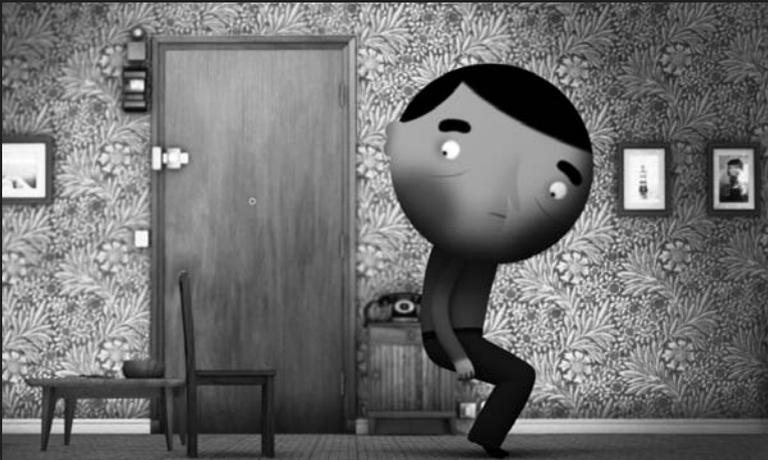
Avec cette création insolite où le franchissement « illicite » des tourniquets et autres portillons d'accès du métro se retrouve promu jusqu'au rang de sport national, le cinéaste propose une approche qui, tout en privilégiant la force scénique du burlesque, n'en témoigne pas moins d'une perspective informée, voire d'un désir documentaire. Ici, le réalisateur raille même la campagne anti-fraude extrêmement virulente menée au début des années 80 par la RATP, en en détournant plusieurs affiches dont les connotations animalières fustigeaient les fraudeurs. *Luc Moullet* représente ainsi des situations de fraude réalistes et fort documentées sur les pratiques de certains contrevenants du métro parisien à diverses époques tout en inventant des épisodes fantasmés, dont la « nature » farcesque et décalé s'accroît à mesure que le film dérive vers son dénouement. C'est donc en tramant une collection de « sketches » extrêmement composites autour du « motif » de la fraude dans le métro, que l'auteur façonne son étonnante réalisation située à la lisière du cinéma muet. Pastichant l'esthétique du cinéma des origines comme pour retrouver une « enfance » de l'art cinématographique, *Luc Moullet* use de cartons et « monte » son extravagant spectacle en assemblant des scènes « autonomes » essentiellement tournées en plan fixe. Il y met en scène des stratégies ingénieuses, des actes de sabotage, des acrobaties et autres numéros incongrus qui se jouent des « obstacles » et des techniques de surveillance les plus farfelus censés contrôler l'accès au métro.

Tout au long du récit, c'est une véritable dramaturgie de la conduite intempestive, de l'indiscipline inventive et du défi créateur qui se manifeste dans *Barres* et donne corps à cette affirmation Pascalienne selon laquelle : « *plus il y a d'obstacles, plus l'homme veut les vaincre* », que le film cite dans l'un de ses cartons. En déployant ses imaginaires de la fraude comme autant de défis symboliques adressés à la RATP et à ses dispositifs de coercition, le film révèle l'aspiration baroque et subversive d'un auteur réfractaire à l'Ordre établi et qui tente d'incarner son « éthique » de la dissidence libertaire.

Jean-Marc Génuitte

Films passerelles

Heureux anniversaire ; Ya Basta !



© D.R.

Skhizein

ANIMATION – FRANCE – 2008 – 14'

Réalisation

Jérémy Clapin

Production

Dark Prince

Scénario

Jérémy Clapin

Animation

Jérémy Clapin,

Peggy Portal,

Stéphane Piera

Image

Jérémy Clapin,

Jean-François Sarazin

Montage

Jérémy Clapin

Musique

Martin Nicolas

Son

Marc Piera

Voix Off

Julien Boisselier

Frappé par une météorite de 150 tonnes, Henri vit désormais à 91 cm précisément de lui-même...

2013	<i>Jouy-en-Josas</i> « L'ombre d'un court » : Prix du film d'animation
2010	<i>Athènes</i> « Animfest » : 2 ^{ème} Prix Competition Internationale et Prix du Jury étudiants
	<i>Roanne</i> « Ciné-court animé » : Grand Prix du public
	<i>Gênes</i> « X-Science » : Prix du Meilleur film et Prix du Public
	<i>Bordeaux</i> « Extérieur Nuit » : Prix du Jury - Sélection numérique
	<i>New York</i> « Festival Imagine Science » : Mention Honorable
2009	<i>Xiamen</i> Prix « Cyber Sousa » Prix du Meilleur film
	<i>Cortopote</i> « Festival du court métrage » : Grand Prix du public
	<i>Cologne</i> « Unlimited Kurzfilm » : Prix du public

S'offrant comme une tragédie de l'intime, le film d'animation réalisé par *Jérémy Clapin* et dont le titre *Skhizein* s'impose comme des plus évocateurs, dessine le portrait sensible d'une solitude endeuillée d'elle-même. Il expose le dérèglement de la perception de soi d'un esprit tourmenté qui délire son rapport au monde et s'éprouve comme étranger à lui-même.

Dès l'ouverture de son film, *Jérémy Clapin* nous met à l'écoute d'une présence énigmatique qui se raconte, d'une intériorité à la dérive du « sens commun » exposant le récit de son insolite blessure identitaire dans le cabinet d'un psychothérapeute, ce « *sujet supposé savoir* » (*Lacan*).

Atteint d'un trouble de la personnalité, *Henri* est un personnage qui éprouve le sentiment de ne plus faire corps avec lui-même, de ne plus s'appartenir. Il se sent littéralement investi d'une différence, maintenu sous l'emprise d'une étrange force qui aurait déterritorialisé ses facultés perceptives, modifié les coordonnées de son « être-là » au monde et dont il fixe le principe de causalité sous les aspects d'une météorite de 150 tonnes subitement « tombée » sur lui.

La « rencontre » critique qu'*Henri* affirme avoir fait avec ce corps céleste, emblème d'une Altérité indéchiffrable, « objective » en le déplaçant le jaillissement d'un délire de l'identité, le surgissement d'une fiction paranoïaque témoignant de l'impuissance à être d'un individu qui se vit comme « assiégé » par une « présence » venue du dehors.

Skhizein tente d'incarner un cas de dysharmonie, de « visualiser » la « déroute » et le « désordre » perceptifs d'un sujet au « *moi divisé* » (*Ronald D.Laing*) qui se perçoit comme un être « séparé » et dont la présence au monde « déraisonne ». Il découvre les « impressions » et expériences d'un protagoniste qui, gagné par la force de son délire, s'imagine un devenir fantomatique qui le condamne à vivre au bord de lui-même et le fait progressivement dériver vers des contrées identitaires indéfinies l'éloignant de la communauté des hommes.

Ainsi, tout au long du récit, *Jérémy Clapin* représente-t-il la puissance d'interprétation et de déterritorialisation d'un délire schizophrène dont les « lignes de fuite » fictionnelles, les glissements et autres déplacements provoquent chez le sujet (*Henri*) le sentiment d'une radicale « *perte du monde* » (*M. Duras*) et d'une séparation définitive d'avec le territoire du commun.

Jean-Marc Génuite

Film passerelle

La sole entre l'eau et le sable ; Ce n'est pas un film de cow-boys



© DR

La virée à Paname

FICTION – FRANCE – 2013 – 23'

Réalisation

Carine May,
Hakim Zouhani

Production

Nouvelle Toile

Scénario

Carine May

Image

Benoît Torti

Montage

Nadège Kintzinger

Son

Clément Maléo

Musique

Loïk Dury

Interprétation

Vessale Lezouade,

Hamid Berkouz,

Fatiha Mouffoki,

Smail Chaalane,

Elwis Gale

Mourad, vingt ans, vivote entre cours de théâtre, sorties entre potes et petite copine. Ce jour-là, il décide de quitter son quartier pour se rendre à un atelier d'écriture, à Paris. Mais la démarche va s'avérer plus compliquée que prévu.

2014 **Corte** « Nuits Meds » : Prix cinéma grand action
Brie Comte Robert « Faîtes des Courts » : Prix du Public
Paris « Fondation Beaumarchais SACD » : Prix Beaumarchais SACD
Aubagne « Festival International du Film » :
 Mention Spéciale de la Meilleure mise en scène Catégorie Fiction
Vaulx-en-Velin « Un Poing C'est Court » : Prix Collège

2013 **Aix-en-Provence** « Festival Tous Courts » : Prix uniFrancefilm
Moulins « Festival Jean Carmet » : Prix du jury - Compétition jeune espoir,
 Prix d'Interprétation masculine pour Vessale Lezouache

Lycéen dans un quartier de Pantin, *Mourad* prend goût de plus en plus aux exercices d'écriture et de comédie proposés en cours. Cet intérêt, qui n'est pas partagé par ses amis proches, l'amène à tenter une virée à Paris, non pas, comme l'imaginent ses amis, pour y retrouver des filles, ni pour se balader, mais pour chercher l'inspiration et participer à un atelier d'écriture. Le désir de *Mourad* est éveillé par la proposition que son enseignante a faite à la classe. Cette parole d'adulte compte pour le jeune homme, et celles qu'il entendra plus tard alors qu'il se rend à l'atelier parisien où il reste en retrait, lui paraîtront loin de ce qu'il avait imaginé : elles ne sont pas à son adresse, il ne les perçoit que comme une caricature d'échanges entre adultes, avec toute la déférence contrefaite et la prétention que ces situations entraînent. Ce n'est pas là qu'il pourra avancer, ni sur les quais où un importun vient le gêner. Il retourne alors parmi ses amis.

Les réalisateurs cherchent à inverser les clichés circulant autour de jeunes garçons vivant dans les banlieues, noyés par les rites (amicaux, familiaux, sociaux) qui ne laissent pas si facilement germer des personnalités et des désirs différents. Mais si *Mourad*, faisant preuve d'une grande volonté, est attiré par les sirènes parisiennes, auprès de qui il pense trouver la substantifique moelle de l'écriture (la ville de Paris, comme une promesse d'autre chose), la fin du film le replace au cœur de son quotidien affectif, qui se révèle pouvoir être une vraie source pour assouvir ses envies d'écriture.

Le film joue beaucoup avec la temporalité et le découpage, alternant entre moments d'échange (de rencontre) et moments de solitude, d'observation, de réflexion. Ses amis, sa famille, son amoureuse (future ?) le jugent et l'entourent à la fois, et ne restent pas indifférents à ses réactions même s'ils ne les comprennent pas. Ces moments de dialogue nous permettent de saisir l'importance qu'a pour *Mourad* ce désir d'écriture, malgré les moqueries de ses proches. Le trajet vers Paris se situe plutôt du côté de la réflexion, d'une recherche d'inspiration intérieure, d'un questionnement.

La scène finale dans le bar devant le match de foot résume ces moments : *Mourad* arrive, personne ne le chambre pour commencer, puis ses amis s'y mettent, il leur répond et finit par écouter vraiment ce qu'ils se disent (hors champ dans le film, l'image étant concentrée sur le déclin de *Mourad* face à cette situation à la fois connue et nouvellement inspirante). Une fois revenu parmi les siens, il n'a qu'à chercher autour de lui de quoi écrire, avec son style et ses interprétations, plutôt que de vouloir se changer en écrivain.

Sébastien Ronceray

Films passerelles

Ce n'est pas un film de cow-boys ; Skhizein



Yassine Qnia (à dr.) et M'Barek Belkhouk avec le Trophée du 1^{er} prix DCLV 2013-2014, pour le film *Fais croquer*.
(Trophée réalisé au sein du Service d'Accueil de Jour de Lorient - Sauvegarde 56)

Le site internet " Des cinés, la vie ! "

www.passeursdimages.fr/ Rubrique " Des cinés la vie ! "

- Pour vous aider tout au long de l'opération à préparer les discussions et le travail autour des films.
- Pour voir et écouter les réalisateurs parler de leurs films et de leur approche du cinéma.

Des liens et des informations complémentaires sur les films sur notre site :

- fiches et dossiers pédagogiques
- interviews et notes de réalisateurs
- scénarii
- références de critiques et articles parus
- références de DVD et CD-Rom pédagogiques
- sites des films
- films « d'atelier » réalisés au sein de structures éducatives
- reportages audios et vidéos autour de l'opération
- revue de presse

Vous pouvez également y télécharger les documents de liaison :

- livret du DVD dans son intégralité
- fiche de vote individuel
- fiche d'évaluation à remplir par le service
- bulletins d'inscription aux journées de formation/lancement, de remise de prix, d'évaluation

Enfin, des informations diverses sur l'opération y sont disponibles, réactualisées tout au long de l'année :

- calendrier et règlement de l'opération
- liste des services inscrits à l'opération
- contacts nationaux et régionaux
- programme des différentes journées
- communiqués de presse
- bilan de l'opération

Sans oublier les archives des éditions précédentes.

Les droits institutionnels

Source : Legifrance.gouv.fr

Recommandations concernant la projection en public d'œuvres par tous procédés (optique, analogique, magnétique, numérique).

Appliquer la législation c'est :

Respecter le travail des auteurs

Assurer la rémunération de la création

Permettre la production de nouvelles œuvres

Contribuer à protéger l'emploi en France

• LÉGISLATION

Le Code de la Propriété Intellectuelle (Loi n°92-597 du 1^{er} juillet 1992 - Journal officiel du 3 juillet 1992) recodifie les articles des lois du 11 mars 1957 (sur la propriété littéraire et artistique Loi 57-298) et du 3 juillet 1985 (relative aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle, Loi n°85-660). *Version consolidée au 1 avril 2014.*

• EXTRAITS DES LOIS

« L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial qui sont déterminés par les livres I^{er} et III du présent code. » (art. L111-1). *Modifié par Loi n°2006-961 du 1 août 2006 - art. 31 JORF 3 août 2006.*

« Ont la qualité d'auteur d'une œuvre audiovisuelle la ou les personnes physiques qui réalisent la création intellectuelle de cette œuvre. Sont présumés, sauf preuve contraire, coauteurs d'une œuvre audiovisuelle réalisée en collaboration : 1° L'auteur du scénario ; 2° L'auteur de l'adaptation ; 3° L'auteur du texte parlé ; 4° L'auteur des compositions musicales avec ou sans paroles spécialement réalisées pour l'œuvre ; 5° Le réalisateur. Lorsque l'œuvre audiovisuelle est tirée d'une œuvre ou d'un scénario préexistants encore protégés, les auteurs de l'œuvre originale sont assimilés aux auteurs de l'œuvre nouvelle.» (art. L113-7).

Depuis 1985 est introduite la notion de droits voisins du droit d'auteur dont bénéficient notamment les artistes-interprètes (voir ci-dessus intitulé de la loi de 1985).

« Le droit d'exploitation appartenant à l'auteur comprend le droit de représentation et le droit de reproduction. » (art. L122-1).

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.» (art. L122-4). Il faut donc retenir qu'« est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi » (art. L335-3).

Par reproduction, on entend :

- la fixation matérielle de l'œuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer au public d'une manière indirecte. Le législateur n'autorise la copie que pour l'usage privé du copiste.

Par représentation, on entend :

- la communication de l'œuvre au public par quelque moyen que ce soit (vidéoprojection, réseaux câblés, télédiffusion, CD Rom, CDI, vidéodisques...). Toute diffusion autre que privée est publique.

• NOTION DE PRIVÉ (CERCLE DE FAMILLE)

La 31^e Chambre correctionnelle de Paris dit dans ses attendus des 24 et 28 février 1984 que : « la notion de cercle de famille doit s'entendre de façon restrictive et concerner les personnes parentes ou amies très proches qui sont unies de façon habituelle par des liens familiaux ou d'intimité. La projection devant se dérouler sous le toit familial ».

Les auteurs ou leurs cessionnaires ont donc, à tout moment, le pouvoir de contrôler la « destination du produit », c'est-à-dire d'autoriser ou non l'édition

de l'œuvre, de choisir le ou les supports de diffusion, la façon dont elle peut être communiquée : en public et/ou en privé, par vente et/ou par location...

• REPRÉSENTATION PUBLIQUE

Les supports en vente ou en location dans le commerce sont strictement réservés à l'usage privé c'est-à-dire au cercle de famille. Cette restriction d'utilisation figure sur les jaquettes et sur les prégénériques.

Il est donc interdit de projeter des œuvres ayant cette origine (vidéoclubs, grandes surfaces...) en public, même gratuitement, quelque soit l'endroit, qu'il s'agisse notamment de : bars, discothèques, hôtels, bateaux, foyers, centres culturels, cercles privés, centres hospitaliers, autocars, établissements d'enseignement...

Il en est de même pour les œuvres enregistrées à l'occasion de leur diffusion sur les chaînes de télévision. La redevance majorée perçue pour la diffusion publique et gratuite des programmes des chaînes de télévision ne permet que la diffusion en direct ; s'adresser au service de la redevance télévisuelle. La loi n'autorise l'enregistrement que pour la seule destination du copiste.

La vente ou la location de vidéocassettes, de vidéodisques, etc... n'entraîne, en aucun cas, cession des droits de reproduction, représentation et plus généralement de tous droits incorporels quelconques relatifs aux œuvres (la propriété incorporelle relative à une œuvre de l'esprit est indépendante de l'objet matériel supportant ladite œuvre).

Par contre, certains producteurs ont confié les droits d'exploitation de leurs œuvres pour des projections publiques gratuites auprès de communautés restreintes (secteur dit « institutionnel ») à des distributeurs spécialisés. La liste de ces distributeurs habilités à fournir des vidéocassettes, vidéodisques, etc... préenregistrés d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles pour cette utilisation peut vous être fournie, soit par la Fédération Nationale des Distributeurs de Films (FNDF), soit par notre association.

• SACEM (SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE)

La redevance perçue par la SACEM ne peut concerner que les seules œuvres du répertoire de la SACEM incorporées aux supports matériels de l'œuvre audiovisuelle (notamment partitions musicales avec ou sans paroles, doublages et sous-titrages).

En aucun cas, elle ne donne droit à l'autorisation de la projection publique d'une œuvre audiovisuelle.

• SANCTIONS POUR MANQUEMENT À LA RÉGLEMENTATION

Projeter en public une œuvre dont les droits sont acquis pour une projection privée est une violation du droit de représentation, il y a donc contrefaçon.

Le contrefacteur s'expose aux sanctions suivantes (art. L335-2 du Code de la Propriété intellectuelle) :

- Peine d'emprisonnement d'un maximum de 3 ans.
- Amendes pénales d'un maximum de 300 000 euros.
- Confiscation totale ou partielle des recettes tirées de l'infraction et du matériel utilisé à cette fin.
- Peut être ordonnée la fermeture totale ou partielle, définitive ou temporaire, pour une durée au plus de cinq ans, de l'établissement ayant servi à commettre l'infraction.

De plus, si la projection est payante, l'organisateur est en infraction avec le Code de l'Industrie cinématographique, il transgresse notamment l'article 18 qui précise que toute séance payante d'œuvres cinématographiques doit être organisée dans des conditions définies (autorisation, billetterie, déclarations délivrées par le Centre national du cinéma et de l'image animée). Il sera aussi poursuivi pénalement pour ces faits.

La Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)

Ministère de la justice

La direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) « est chargée, dans le cadre de la compétence du Ministère de la justice, de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre ». Le champ d'action de la DPJJ s'étend de la conception des normes et des cadres d'organisation, à la mise en œuvre et à la vérification de la qualité de ces mises en œuvre. La DPJJ est également en charge de la politique et gestion des ressources humaines, la politique de formation, du pilotage opérationnel et budgétaire. Plus concrètement, la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) est la direction de la justice des mineurs.

A ce titre, elle :

- contribue à la rédaction des textes concernant les mineurs délinquants ou en danger : projets de lois, décrets et divers textes d'organisation ;
- apporte aux magistrats une aide permanente, pour les mineurs délinquants comme pour les mineurs en danger, notamment par des mesures dites « d'investigation » permettant d'évaluer la situation des mineurs ;
- met en œuvre les décisions des tribunaux pour enfants dans les 1 500 structures de placement et de milieu ouvert (300 structures du secteur public, 1 200 du secteur associatif habilité) ;
- assure le suivi éducatif des mineurs détenus en quartier des mineurs ou en établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) ;
- contrôle et évalue l'ensemble des structures publiques et habilitées qui suivent des mineurs sous mandat judiciaire.

Au quotidien, les professionnels de la Protection judiciaire de la jeunesse mènent des actions d'éducation, d'insertion sociale, scolaire et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire, pénal ou civil, et de leur famille.

Contact

Lysiane Bensoussan

Rédactrice, chef de projet Culture
au Bureau des partenaires institutionnels et des territoires (K3)
T. 01 44 77 71 10
lysiane.bensoussan@justice.gouv.fr

Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation (SCPCI)

Le Secrétariat général
du Ministère de la culture et de la communication

A l'échelon central, le Secrétariat général du Ministère de la culture et de la communication coordonne les politiques culturelles transversales en lien avec ses directions générales thématiques et avec les Directions régionales des affaires culturelles.

Au sein du Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation (SCPCI), le département de l'éducation et du développement artistiques et culturels (DEDAC), pilote les politiques interministérielles (éducation artistique et culturelle, handicap, jeunesse, justice, monde rural, santé, tourisme, ville...)

Contact

Delphine Harmel

Chargée de mission « Culture/Justice »
T. 01 40 15 76 64
delphine.harmel@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)

Créé par la loi du 25 octobre 1946, le CNC est un établissement public dont les missions principales sont :

- La réglementation ;
- Le soutien à l'économie du cinéma, de l'audiovisuel, de la vidéo, du multimédia, et des industries techniques ;
- La conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique ;
- La promotion du cinéma et de l'audiovisuel et leur diffusion auprès de tous les publics.

Le CNC prend une part active à l'éducation à l'image dans le temps scolaire grâce aux dispositifs tels que « collège au cinéma » et « lycéens et apprentis au cinéma » et hors temps scolaire en accompagnant le dispositif *Passeurs d'images*. Le département Développement des publics met en place des actions en partenariat avec notamment le Ministère de la justice afin de permettre à tous d'accéder à des œuvres de qualité.

Contacts

Isabelle Gérard-Pigeaud
 Chef du département
 Développement des publics
 T. 01 44 34 35 03
 isabelle.gerard-pigeaud@cnc.fr

Camille Dauvin
 Chargée de mission
 Développement des publics
 T. 01 44 34 13 38
 camille.dauvin@cnc.fr

www.cnc.fr

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Le décret portant création du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a été publié au Journal officiel du 2 avril 2014. Cette publication fait suite à la communication en conseil des ministres du 26 mars 2014.

Issu du regroupement de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est rattaché au Premier ministre. Il est chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique nationale d'égalité des territoires et d'en assurer le suivi et la coordination interministérielle.

Au plus proche du terrain et en relation étroite avec les collectivités territoriales et les préfets de région et de département, il vise à renouer avec une ambition de solidarité entre tous les territoires. Il permettra aussi de rompre avec une approche sectorielle des politiques publiques pour privilégier une réflexion transversale et décloisonnée sur des sujets tels que l'accès aux services publics, le développement des capacités de chaque territoire, l'accompagnement des mutations économiques, l'impulsion de la transition écologique, la politique de la ville ou encore la création d'emplois locaux durables et non délocalisables.

Le CGET sera notamment chargé de conduire la réforme d'ensemble de la politique de la ville issue de la loi de programmation du 21 février 2014, par une action cohérente et globale : ainsi, il mobilisera, dans une démarche de participation, les politiques de droit commun, poursuivra l'adoption des nouveaux contrats de ville à l'échelle intercommunale, pilotera la refonte de la géographie d'intervention, lancera un nouveau programme national de renouvellement urbain et mettra en place des « conseils citoyens » dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville. Il pilotera notamment la mobilisation collective des services de l'Etat, des élus, des institutions et des acteurs de terrain, pour changer concrètement la vie des habitants des quartiers.

Enfin, le CGET aura la charge de coordonner la préparation et la mise en œuvre de la nouvelle politique contractuelle de l'Etat avec les collectivités locales dans le cadre des nouveaux contrats de plan Etat-Région (CPER) 2014-2020, ainsi que les décisions du comité interministériel à l'égalité des territoires et du comité interministériel des villes.

Contact niveau national

T. 01 40 02 74 09
 najat.azmy@cget.gouv.fr

www.cget.gouv.fr

Najat Azmy
 Chargée de mission
 Direction de la jeunesse, du lien social
 et de la vie associative

KYRNÉA International

Créée en 1989, KYRNÉA International est une association régie par la loi 1901 visant à promouvoir les échanges interculturels, nationaux et internationaux.

KYRNÉA International, c'est :

La coordination nationale du réseau *Passeurs d'images* présent sur 27 régions :

- Un programme d'action culturelle cinématographique et d'éducation à l'image, " Des cinés, la vie ! ", autour du court métrage.
- Un programme, *PARCOURS DE CINÉMA en festivals*, pour faire participer des publics spécifiques aux manifestations cinématographiques et audiovisuelles.
- Des rencontres nationales chaque année en décembre.
- Des actions internationales et européennes : YEFF! et YEFF Network (projet d'association européenne d'éducation à l'image), Ciné-Training - *programme européen Grundtvig* (série de formations en Europe, à Paris - Istanbul - Barcelone - Berlin), REJI.

Un centre de ressources sur l'action culturelle cinématographique et l'éducation à l'image :

- Un site internet dédié à l'éducation à l'image hors temps scolaire.
- L'édition d'une collection de DVD de films d'ateliers réalisés dans toute la France par les jeunes participants.
- La revue « Projections » et la lettre d'actualités électronique mensuelle (*pour tout nouvel abonnement à la lettre, écrire à : contact@passeursdimages.fr*).
- Des formations pour les relais de publics.

Contact

Patrice Lhuillier

T. 01 47 70 71 71

dclv@passeursdimages.fr

www.passeursdimages.fr

L'Agence du court métrage

De la fiction à l'animation en passant par le documentaire ou l'expérimental, le court métrage offre une diversité de genres que peut lui envier le long métrage. Mais s'il trouve moins d'écho, s'il semble peu visible, c'est que sa diffusion ne rentre pas dans les cadres fixés par les systèmes traditionnels.

L'Agence du court métrage, créée en 1983 et soutenue par le Centre national du cinéma et de l'image animée, a justement pour mission de permettre aux programmeurs et aux diffuseurs d'avoir accès à plus de 10 000 courts métrages produits en France.

Son travail, conjugué à une curiosité croissante du public, permet bel et bien de faire vivre le film court dans les salles de cinéma, dans les festivals et sur tous types de médias audiovisuels. Un film court rencontre souvent plus de spectateurs que bien des longs métrages qui ne restent, eux, que très peu de temps à l'affiche des cinémas.

L'Agence du court métrage défend l'idée qu'un film, quelle que soit sa durée, peut nous bouleverser et apporter de nouvelles pistes esthétiques. Le film court, grâce aux pouvoirs publics, aux salles de cinéma et au tissu associatif, participe donc pleinement à l'élaboration d'une politique de diffusion construite sur des valeurs comme la défense de la diversité et de l'exception culturelle.

Liée à sa mission première de favoriser la rencontre avec les œuvres, l'Agence du court métrage s'est également très tôt impliquée dans la politique de sensibilisation au cinéma en prenant part aux dispositifs d'éducation artistique et à la création d'outil pédagogique. À la rentrée 2014, l'Agence du court métrage proposera aux médiateurs, aux passeurs d'images un outil innovant : une plateforme pédagogique (*Le Kinéscope*) qui met à disposition 100 courts métrages dont les droits ont été acquis pour un usage pédagogique afin de faciliter la mise en place d'activités d'éducation à l'image. www.lekinoscope.fr

Contact

T. 01 44 69 26 60

c.horreau@agencecm.com

www.agencecm.com

Cécile Horreau

Coordinatrice

des actions pédagogiques

La Cinémathèque française

Service pédagogique

Créée par Henri Langlois en 1936, la Cinémathèque française a pour vocation de conserver, restaurer et montrer les films. Elle dispose d'une riche et vaste collection, qui regroupe des films bien sûr (plus de 40 000 titres à ce jour), mais aussi des appareils, décors, costumes, maquettes qui ont fait l'histoire du cinéma et qui sont exposés dans *le Musée de la Cinémathèque*, ainsi qu'un important fonds documentaire (livres, manuscrits, photographies) réuni et accessible au sein de la Bibliothèque du film.

Le service pédagogique propose à un large public de s'initier au cinéma, en s'appuyant sur les collections de la Cinémathèque française, mais aussi en abordant tous les cinémas, depuis les origines jusqu'à la création contemporaine. Il organise des activités pour le public scolaire à la Cinémathèque (visites, parcours, ateliers) et dans le cadre de projets menés sur la durée (options cinéma, ateliers de pratique artistique...) des formations pour enseignants et médiateurs, des stages de rencontres avec des praticiens, et des programmations pour le jeune public et les familles. Mêlant théorie et pratique, les activités pédagogiques accordent une part importante à l'expérimentation, en faisant régulièrement intervenir des professionnels du cinéma auprès de tous les publics, pour perpétuer et transmettre un goût pour le septième art. En co-édition avec Actes Sud Junior, la Cinémathèque française publie la collection *Atelier Cinéma* destinée aux jeunes lecteurs et à leurs médiateurs. Quelques titres pour les plus grands : *Grand/petit, La peur au cinéma, Amoureux, Rebelles sur grand écran, Caméras, Mais où je suis ?*



© Sozig Le-Quay / DIRPIJ, Ile de France / Outre-Mer

Remise de prix 2014 - Salle Henri Langlois, les réalisateurs de la sélection

Lors de la manifestation de clôture du projet " Des cinés, la vie ! ", un même motif cinématographique est abordé tout au long de la journée : des ateliers le matin sont animés par des conférenciers du service, l'après-midi un long-métrage choisi sur le même thème est projeté dans la salle Henri Langlois : ont été abordés par exemple au cours des éditions précédentes : les créatures fantastiques, la rencontre amoureuse, les rebelles...

Contact

T. 01 71 19 33 39
g.sebire@cinematheque.fr
www.cinematheque.fr

Gabrielle Sébire
Adjointe à la direction
du service pédagogique

Les référents sur “ Des cinés, la vie ! ” dans les Directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ)

Depuis 2010, le pôle des politiques éducatives de la **Direction interrégionale en Ile-de-France et Outre-mer** est dorénavant **organisateur, chargé du montage opérationnel de “ Des cinés, la vie ! ” au niveau national, en lien avec les orientations définies par l'administration centrale.**

Positionné dans chaque direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse, un référent sur “ Des cinés, la vie ! ” relaye les informations concernant l'organisation pratique de l'opération sur son territoire (inscriptions, formations, fiches de votes, etc.).

Ce référent a un rôle de transmission de la communication sur cette action en direction de la DIR organisatrice et des services inscrits dans le projet. Il dynamise l'opération au niveau interrégional et aide les services à nouer les partenariats utiles avec les acteurs culturels concernés. Il suit et évalue l'opération sur son territoire, en fait le bilan à la DIR organisatrice qui le fait remonter au niveau de l'administration centrale de la PJJ.

Les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)

Le partenariat « culture/justice » se décline également au niveau territorial. Sa mise en oeuvre est assurée par les services déconcentrés de l'État qui formalisent leurs actions par des conventions régionales.

Au sein de chaque Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), un conseiller qui porte la politique culture/justice est identifié. C'est ce conseiller intersectoriel qui pilote le dossier et qui fait le lien, le cas échéant, avec les autres conseillers au sein de la Drac, en fonction des thématiques culturelles à aborder.

Les conseillers « cinéma-audiovisuel » des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)

Le Conseiller « cinéma-audiovisuel » est un interlocuteur privilégié en matière de cinéma et d'audiovisuel en région. Il assure une mission d'information, de conseil, et d'animation, notamment dans le secteur de la sensibilisation et de l'éducation à l'image auprès d'un public le plus large possible.

Le réseau *Passeurs d'images*

Passeurs d'images est un dispositif interministériel d'éducation à l'image qui a proposé en 2013 plus de 2 000 actions à des publics, jeunes et adultes, ayant des difficultés d'accès aux pratiques cinématographiques. Les coordinateurs régionaux de *Passeurs d'images* sont des interlocuteurs privilégiés pour l'accompagnement de “ Des cinés, la vie ! ”.

Les « Relais DCLV »

Les « Relais DCLV » sont des structures culturelles, cinématographiques ou audiovisuelles (MJC, médiathèques, vidéothèques, associations, salles de cinémas, etc.) réparties sur le territoire au niveau local, départemental ou régional, et dont le partenariat avec les éducateurs et les services de la PJJ vise à organiser des projections de qualité pour les jeunes et à favoriser autant que possible, les rencontres avec des réalisateurs et des professionnels de l'image. (*Pour devenir « Relais DCLV », contacter : dclv@passeursdimages.fr - voir p. 9, paragraphe 6).*

Contact

T. 01 47 70 71 71
www.passeursdimages.fr

KYRNÉA International
Coordination nationale *Passeurs d'images*
François Campana

Les contacts des partenaires de l'opération par régions

LES PARTENAIRES
DE L'OPÉRATION

DIR GRAND CENTRE

RÉGIONS BOURGOGNE, CENTRE,
CHAMPAGNE-ARDENNE

DIRPJJ-Conseillère technique

Caroline Carlier
T. 03 45 21 50 25
caroline.carlier@justice.fr

BOURGOGNE

DRAC Conseillère culture/justice

Céline Fabre
T. 03 80 68 50 63
celine.fabre@culture.gouv.fr

DRAC Conseiller cinéma-audiovisuel

Emeric de Lastens
T. 03 80 68 50 88
emeric.de-lastens@culture.gouv.fr

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale DRJSCS - Dijon

T. 03 80 68 39 00
drjscs21-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images UD-MJC 21

Karine Feuillet / Laura Dufour
T. 03 80 43 60 42
feuillet.karine@wanadoo.fr
laura.dufour@frmjc.org
www.frmjc-bourgogne.org

CENTRE

DRAC Conseillère culture/justice

Vanessa N'Doye
T. 02 38 78 85 19
vanessa.ndoye@culture.gouv.fr

DRAC Conseiller cinéma-audiovisuel

Luc Noblet
T. 02 38 78 85 76
luc.noblet@culture.gouv.fr

DRJSCS - Orléans

T. 02 38 77 49 00
drjscs45-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images CICLIC

Céline Ghézaïel
T. 02 47 56 08 08
celine.ghelai@ciclic.fr
www.centreimages.fr

CHAMPAGNE-ARDENNE

DRAC Conseiller culture/justice

Loïc Meuley
T. 03 26 70 29 52
loic.meuley@culture.gouv.fr

DRAC Conseiller cinéma-audiovisuel

Laurent Innocenzi
T. 03 26 70 36 94
laurent.innocenzi@culture.gouv.fr

DRJSCS - Châlons-en-Champagne

T. 03 26 26 98 00
drjscs51-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images TCB

(Télé Centre Bernon)
Frédéric Voulyzé
T. 03 26 54 25 95
T. 06 12 45 63 09
telecentrebernon@wanadoo.fr
http://tcb51.blogspot.com/

La Pellicule Ensorcelée

Relais DCLV - Charleville-Mézières (08)

Jérôme Descamps
T. 03 24 55 48 07
jdescamps@lapelliculeensorcelee.org

Coordination Passeurs d'images

Sauve qui peut le court métrage
Christian Denier / Jérôme Ters / Sébastien Duclocher
T. 04 73 91 65 73
c.denier@clermont-filmfest.com
www.clermont-filmfest.com

Association AVIA-Corum Saint-Jean

Relais DCLV - Clermont-Ferrand (63)

Jean-François Bourdon

T. 04 73 31 57 06
avia@abeille.com
http://www.avia63.org/

RHÔNE-ALPES

DRAC Conseiller culture/justice

Benoît Guillemont
T. 04 72 00 44 81
benoit.guillemont@culture.gouv.fr

DRAC Conseiller cinéma-audiovisuel

Pascal Maubec
T. 04 72 00 44 61
pascal.maubec@culture.gouv.fr

DRJSCS - Lyon

T. 04 78 60 40 40
drjscs69-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images

ACRIRA

Amaury Piotin
T. 04 76 21 61 93
amaury.piotin@acrira.org
www.acrira.org

Cinéma Les 400 Coups

Relais DCLV - Villefranche-sur-Saône (69)

Rodolphe Donati

T. 04 74 68 51 37
rodolphe.donati@wanadoo.fr
www.cinema400coups.fr/400coups.html

DIR CENTRE EST

RÉGIONS AUVERGNE, RHÔNE-ALPES

DIRPJJ-Conseiller technique

Denis Couder
T. 04 72 33 06 40
denis.couder@justice.fr

AUVERGNE

DRAC Conseiller culture/justice

et cinéma-audiovisuel

Dominique Frasson-Cochet
T. 04 73 41 27 55
dominique.frasson-cochet@culture.gouv.fr

DRJSCS - Clermont-Ferrand

T. 04 73 34 91 91
drjscs63-direction@drjscs.gouv.fr

DIR GRAND EST

RÉGIONS ALSACE, FRANCHE-COMTÉ,
LORRAINE

DIRPJJ-Conseillère technique

Christine Meyer
T. 03 83 40 01 85
christine-paule.meyer@justice.fr

ALSACE

DRAC Conseillère culture/justice
Anne Fléchon Lang
T. 03 88 15 57 52
anne.flechon-lang@culture.gouv.fr

DRAC Conseiller cinéma-audiovisuel
Laurent Bogen
T. 03 88 15 57 05
laurent.bogen@culture.gouv.fr

DRJSCS – Strasbourg
T. 03 88 76 78 02
drjscs67-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images
Alsace cinémas
Etienne Wehrlin
T. 03 88 10 82 77
contact@alsace-cinemas.org
www.alsace-cinemas.org

FRANCHE-COMTÉ

DRAC Conseillère culture/justice
Fabienne Marcot
T. 03 81 65 72 78
fabienne.marcot@culture.gouv.fr

DRAC Conseiller cinéma-audiovisuel
Emeric de Lastens
T. 03 81 65 72 61
emeric.de-lastens@culture.gouv.fr

DRJSCS – Besançon
T. 03 81 21 60 00
drjscs25-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images
Institut régional de l'image et du multimédia
(IRIMM)

Thierry Rousseau
T. 03 84 82 46 97
irimm@hotmail.fr
www.irimm.com

LORRAINE

DRAC Conseillère culture/justice
Sylvie Ognier
T. 03 87 56 41 41
sylvie.ognier@culture.gouv.fr

DRAC Conseiller cinéma-audiovisuel
Laurent Bogen
T. 03 87 56 41 69
laurent.bogen@culture.gouv.fr

DRJSCS – Nancy
T. 03 83 17 91 01
drjscs54-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images
FOL 57

Olivier Kull / Mahjoub Galfout
T. 03 87 66 10 51
T. 03 87 66 10 49
anim.culture57@gmail.com
cineligue57@laligue.org
www.fol57.org

DIR GRAND NORD

RÉGIONS NORD-PAS-DE-CALAIS,
HAUTE-NORMANDIE, PICARDIE

DIRPJJ-Conseillère technique

Céline-Aimée Descamps
T. 03 20 21 87 98
celine-aimée.descamps@justice.fr

NORD-PAS DE CALAIS

DRAC Conseiller culture/justice
Didier Troussard
T. 03 28 36 61 92
didier.troussard@culture.gouv.fr

DRAC Conseiller cinéma-audiovisuel
Philippe Tavernier
T. 03 28 36 62 09
philippe.tavernier@culture.gouv.fr

DRJSCS – Lille
T. 03 20 14 42 42
drjscs59-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images
Hors Cadre
Marc Le Piouff
T. 03 20 33 06 33
lepiouff@horscadre.eu

« Dick Laurent »
Relais DCLV – Bondues (59)
Eric Deschamps
T. 09 53 09 07 46
dicklaurentprod@gmail.com
www.dicklaurent.eu

HAUTE-NORMANDIE

DRAC Conseillère culture/justice
Elizabeth Ladrat
T. 02 35 63 61 83
elizabeth.ladrat@acap.culture.gouv.fr

DRAC Conseiller cinéma-audiovisuel
Laurent Fouquet
T. 02 32 10 70 78
laurent.fouquet@culture.gouv.fr

DRJSCS – Rouen
T. 02 32 18 15 20
drjscs76-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images
Pôle image Haute-Normandie
Pierre Lemarchand
T. 02 35 89 12 43
pierrelemarchand@poleimagehn.com
www.poleimagehn.com

Médiathèque Départementale de l'Eure
Relais DCLV – Evreux (27)
David Donnat
T. 02 32 39 23 24
david.donnat@cg27.fr

PICARDIE

DRAC Conseillère culture/justice
Nathalie Simonnet
T. 03 22 97 33 63
nathalie.simonnet@culture.gouv.fr

DRAC Conseiller cinéma-audiovisuel
Eric Halgand
T. 03 22 97 34 54
eric.halgand@culture.gouv.fr

DRJSCS – Amiens
T. 03 22 33 89 00
drjscs80-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images
A.C.A.P.
Caroline Sévin / Pauline Chasserieu / Mathilde Derôme
T. 03 22 72 68 30
info@acap-cinema.com
www.acap-cinema.com

DIR GRAND OUEST

RÉGIONS BRETAGNE, BASSE-NORMANDIE,
PAYS DE LA LOIRE

DIRPJJ-Conseiller technique

Manon Faucheux

T. 02 99 87 95 10

manon.faucheux@justice.fr
dirpjj-grand-ouest@justice.fr

BRETAGNE

DRAC Conseillère culture/justice

Claire Gasparutto

T. 02 99 29 67 89

claire.gasparutto@culture.gouv.fr

DRAC Conseillère cinéma-audiovisuel

Laurence Deloire

T. 02 99 29 67 80

laurence.deloire@culture.gouv.fr

DRJSCS – Rennes

T. 02 23 48 24 00

drjscs35-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images

UFFEJ Bretagne

Laurence Dabosville

T. 02 96 61 11 76

uffejbretagne@free.fr

www.uffej bretagne.net

Les artisans filmeurs associés

Relais DCLV - Vannes (56)

Yves Crosnier

T. 02 97 01 36 11

contact@artisansfilmeurs.fr

BASSE-NORMANDIE

DRAC Conseillère culture/justice

Ariane Le Carpentier

T. 02 31 38 39 49

ariane.le-carpentier@culture.gouv.fr

DRAC Conseiller cinéma-audiovisuel

Laurent Fouquet

T. 02 31 38 39 70

laurent.fouquet@culture.gouv.fr

DRJSCS – Caen

T. 02 31 52 73 00

drjscs14-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images

Maison de l'Image Basse-Normandie

Thomas Senk

T. 02 31 06 23 23

T. 06 08 60 83 99

t.senk@maisondelimage-bn.fr

www.maisondelimage-bn.fr

PAYS DE LA LOIRE

DRAC Conseiller culture/justice

Christophe Fenneteau

T. 02 40 14 28 07

christophe.fenneteau@culture.gouv.fr

DRAC Conseillère cinéma-audiovisuel

Frédérique Jamet

T. 02 40 14 23 07

frederique.jamet@culture.gouv.fr

DRJSCS – Nantes

T. 02 40 12 80 00

drjscs54-direction@drjscs.gouv.fr

Cinéma Parlant

Relais DCLV - Angers (49)

Claire Cochard

T. 02 41 20 93 41

contact@cinemaparlant.com

www.cinemaparlant.com

Makiz'Art

Relais DCLV - Nantes (44)

T. 02 40 74 90 78

infos@makiz-art.fr

http://makiz-art.fr/

DIR ILE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER

DIRPJJ-Conseillère technique

Sylvie Pouget

T. 01 49 29 28 70

sylvie.pouget@justice.fr

ILE-DE-FRANCE

DRAC Conseillère culture/justice

Christine Maillard

T. 01 56 06 50 92

christine.maillard@culture.gouv.fr

DRAC Conseiller cinéma-audiovisuel

Antoine Trotet

T. 01 56 06 50 93

antoine.trotet@culture.gouv.fr

DRJSCS – Paris

T. 01 40 77 55 00

drjscs75-direction@drjscs.gouv.fr

Belleville en vues(s)

Relais DCLV - Paris (75)

Clara Guillaud

T. 01 40 33 94 15

contact@belleville-en-vues.org

www.belleville-en-vues.org

Médiathèque L'Astrolabe

Relais DCLV - Melun (77)

Laurence Bourdon

T. 01 60 56 04 77

laurence.bourdon@astrolabe-melun.fr

Cinéma L'Écran

Relais DCLV - Saint-Denis (93)

Aymeric Chouteau

T. 07 81 57 78 21

aymeric.chouteau@lecranstdenis.org

www.lecranstdenis.org

Cinéma La Lucarne / MJC du Mont-Mesly

Relais DCLV - Créteil (94)

Corinne Turpin

T. 01 45 13 17 00

turpinluc@gmail.com

Cinéma Public

Relais DCLV - Val de Marne (94)

Camille Maréchal

T. 01 42 26 02 06

camille.marechal@cinemapublic.org

Ecrans VO

Relais DCLV - Cergy (95)

Yves Bouveret

T. 01 34 25 37 19

yves_bouveret@yahoo.com

MJC Sarcelles

Relais DCLV - Sarcelles (95)

Nadeen Delarue

T. 01 34 25 37 19

bethisy60@yahoo.fr

GUADELOUPE

DAC Conseiller culture/justice

Elie Toussaint

T. 05 90 41 14 68

elie.toussaint@culture.gouv.fr

DAC Conseiller cinéma-audiovisuel

Philippe Bon

T. 05 90 41 14 54

philippe.bon@culture.gouv.fr

DJSCS – Basse Terre

T. 05 90 81 33 57

mjs971@jeunesse.sports.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images

Ciné woulé

Jean-Marc Césaire

T. 05 90 21 37 99

cinewoule.kc@orange.fr

GUYANE

*DAC Conseillère culture/justice
et cinéma-audiovisuel*

Aurore Wakselman

T. 05 94 25 53 10
aurore.wakselman@culture.gouv.fr

DJSCS – Cayenne

T. 05 94 25 53 02
mjs973@jeunesse.sports.gouv.fr

*Coordination Passeurs d'images
Atelier Vidéo et Multimédia (AVM)*

Didier Urbain

T. 06 94 13 14 15
passeursdimages973@gmail.com

MARTINIQUE

DAC Conseiller culture/justice

Christophe Poilane

T. 05 96 60 87 60
christophe.poilane@culture.gouv.fr

DAC Conseillère cinéma-audiovisuel

Anny Désiré

T. 05 96 60 87 61
anny.desire@culture.gouv.fr

DJSCS – Fort de France

T. 05 96 66 36 00
mjs-972@jeunesse-sports.gouv.fr

*Coordination Passeurs d'images
Cadice - Ciné Woulé Company*

Chantal Sacarabany-Perro

T. 05 96 71 96 16
chantal@cinewoule.fr
www.cinewoule.fr

MAYOTTE

DAC Conseiller culture/justice

Frédéric Tiberti

T. 02 69 63 00 51
frederic.tiberti@culture.gouv.fr

DAC Conseillère cinéma-audiovisuel

Aurore Neel

T. 02 69 63 00 48
aurore.neel@culture.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images

Ciné Musafiri

Anthony Boché

T. 06 39 20 12 10
T. 02 69 63 26 95
cinemusafiri@gmail.com

POLYNÉSIE FRANÇAISE

APICA

Relais DCLV – Papeete

Christine Tisseau Giraudel

T. 06 89 45 58 86
contact@vinifilmfestivalntv.com

LA RÉUNION

DAC OI Conseillère culture/justice

Guilène Tacoun

T. 02 62 21 91 47
guilene.tacoun@culture.gouv.fr

DAC OI Conseiller cinéma-audiovisuel

Stéphane Negrin

T. 02 62 21 91 46
stephane.negrin@culture.gouv.fr

DJSCS – Saint-Denis

T. 02 62 20 96 40
djscs974@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images

Zargano, la culture aux enfants

Isabelle Cambou

T. 02 62 23 63 66
zargano@wanadoo.fr
www.passeursdimages.fr

DIR SUD

RÉGIONS MIDI-PYRÉNÉES,
LANGUEDOC-ROUSSILLON

DIRPJJ-Conseiller technique

Jean-François Foissac

T. 05 61 00 79 00
jean-francois.foissac@justice.fr

MIDI-PYRÉNÉES

DRAC Conseillère culture/justice

Martine Cecillon

T. 05 67 73 20 64
martine.cecillon@culture.gouv.fr

DRAC Conseiller cinéma-audiovisuel

Marc Latané

T. 05 67 73 20 39
marc.latane@culture.gouv.fr

DRJSCS – Toulouse

T. 05 34 41 73 00
drjscs31-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images

Association La Trame

Cécile Sénamaud

T. 05 61 25 22 55
cecile@la-trame.org
www.la-trame.org

La Ménagerie

Relais DCLV - Tournefeuille (31)

Julia Fabia

T. 09 50 66 86 30
julia@lamenagerie.com

Cinéma Le Régent

Relais DCLV - Saint-Gaudens (31)

Thomas Miquel

T. 05 62 00 81 57
thomas@cineregent.com
www.cineregent.com

Gindou Cinéma

Relais DCLV - Gindou (46)

Sébastien Lasserre

T. 05 65 22 89 99
s.lasserre@gindoucinema.org

LANGUEDOC-ROUSSILLON

DRAC Conseiller culture/justice

Jean-Pierre Besombes-Vailhe

T. 04 67 02 32 55
jean-pierre.besombes-vailhe@culture.gouv.fr

DRAC Conseiller cinéma-audiovisuel

Eric Bultel

T. 04 67 02 35 10
eric.bultel@culture.gouv.fr

DRJSCS – Montpellier

T. 04 67 10 14 00
drjscs34-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images

Cinémaginaire

Benoît Chaniel

T. 04 68 08 22 16
benoit@cinemaginaire.org

BRUT Productions

Relais DCLV – Montpellier (34)

Laurent Galmot

T. 04 67 61 03 16
laurent.galmot@yahoo.fr

Institut Jean Vigo

Relais DCLV – Perpignan (66)

Sylvie Sidou

T. 04 68 34 09 39
sylvie.sidou@inst-jeanvigo.eu

DIR SUD EST

RÉGIONS PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR, CORSE

DIRPJJ-Conseiller technique

Franck Baldi
T. 04 96 20 69 85
franck.baldi@justice.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DRAC Conseillère culture/justice

Patricia Value-Lynch
T. 04 42 16 14 06
patricia.value-lynch@culture.gouv.fr

DRAC Conseillère cinéma-audiovisuel

Isabel Martinez
T. 04 42 16 14 22
isabel.martinez@culture.gouv.fr

DRJSCS – Marseille

T. 04 88 04 00 10
drjscs13-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images Institut de l'image

Sabine Putorti / Émilie Allais
T. 04 42 26 81 82
sabine.instimag@wanadoo.fr
pole.instimag@wanadoo.fr
www.institut-image.org

L'ECLAT

*Pôle Régional d'Education artistique
et de formation au cinéma PACA
Relais DCLV - Nice (06)*
Macha Bridant
T. 04 97 03 01 15
machabridant@leclat.org
www.leclat.org

Cinéma L'Alhambra

*Pôle Régional d'Education Artistique
Relais DCLV – Marseille (13)*
Hanifa Jean
T. 04 91 46 02 83
hanifa.alhambra13@orange.fr

Cinémathèque Gnidzaz / Cinéma Jean Renoir

Relais DCLV – Martigues (13)
Sylvie Morata
T. 04 42 49 44 67
espacinema@gmail.com

CORSE

DRAC Conseillère culture/justice

Valérie Paoli (Dir. gén. adjointe)
T. 04 95 51 52 06
valerie.paoli@culture.gouv.fr

DRAC Conseiller cinéma-audiovisuel

Jean-Luc Sarrota (Chargé de mission)
T. 04 95 51 52 01
jean-luc.sarrota@culture.gouv.fr

DRJSCS – Ajaccio

T. 04 95 29 67 67
drjscs20-direction@drjscs.gouv.fr

DIR SUD OUEST

RÉGIONS AQUITAINE, LIMOUSIN,
POITOU-CHARENTES

DIRPJJ-Conseillère technique

Marie-Rose Dujols
T. 05 56 79 14 49
marie-rose.dujols@justice.fr

AQUITAINE

DRAC Conseillère culture/justice

Sylvie Minvielle
T. 05 57 95 01 79
sylvie.minvielle@culture.gouv.fr

DRAC Conseillère cinéma-audiovisuel

Marie-Hélène Rouaux
T. 05 57 95 01 55
marie-helene.rouaux@culture.gouv.fr

DRJSCS – Bruges

T. 05 56 69 38 00
drjscs33-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images

ÉCLA
Virginie Mespoulet
T. 05 47 50 10 27
virginie.mespoulet@ecla.aquitaine.fr
www.ecla.aquitaine.org

LIMOUSIN

DRAC Conseillère culture/justice

Joëlle Cartigny
T. 05 55 45 66 73
joelle.cartigny@culture.gouv.fr

DRAC Conseillère cinéma-audiovisuel

Marie-Hélène Virondeau
T. 05 55 45 66 67
marie-helene.virondeau@culture.gouv.fr

DRJSCS – Limoges

T. 05 55 45 24 50
drjscs87-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images Les yeux verts

Laurent Letrillard
T. 06 03 69 76 15
laurent.lettrillard@gmail.com
www.lesyeuxverts.com

POITOU-CHARENTES

DRAC Conseillère culture/justice

Gwenaëlle Dubost
T. 05 49 36 30 54
gwenaëlle.dubost@culture.gouv.fr

DRAC Conseillère cinéma-audiovisuel

Nathalie Benhamou
T. 05 49 36 30 25
nathalie.benhamou@culture.gouv.fr

DRJSCS – Poitiers

T. 05 49 42 30 00
drjscs86-direction@drjscs.gouv.fr

Coordination Passeurs d'images FRMJC

Alice Chaput / Philippe Doyen
T. 05 49 60 25 30
passeursdimages@frmjc-poitou-charentes.fr
www.passeursdimages-poitoucharentes.fr

LES PARTENAIRES NATIONAUX



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Lysiane Bensoussan

Rédactrice chef de projet Culture
Bureau des partenaires institutionnels
et des territoires (K3)
Sous direction des missions de protection
judiciaire et d'éducation (SDK)
Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
13 place Vendôme 75042 Paris cedex 01
T. 01 44 77 71 10
lysiane.bensoussan@justice.gouv.fr



DIRECTION INTERRÉGIONALE - PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ILE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER

Sylvie Pouget

Conseillère technique
Actions culturelles et sportives
Direction des politiques éducatives et de l'audit
21-23 rue Miollis 75015 Paris
T. 01 49 29 28 70
sylvie.pouget@justice.fr



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Secrétariat général

Delphine Harmel

Chargée de mission Culture et Justice
Service de la coordination des politiques
culturelles et de l'innovation
182, rue Saint-Honoré 75033 Paris cedex 01
T. 01 40 15 76 64
delphine.harmel@culture.gouv.fr



CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE

Isabelle Gérard-Pigeaud / Camille Dauvin

Département Développement des publics
Direction de la création,
des territoires et des publics
Service de la diffusion culturelle
11 rue Galilée 75016 Paris
T. 01 44 34 35 03
isabelle.gerard-pigeaud@cnc.fr
T. 01 44 34 13 38
camille.dauvin@cnc.fr



COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Najat Azmy

Chargée de mission
Direction de la jeunesse, du lien social
et de la vie associative (DJLSVA)
5 rue Pleyel
93283 Saint-Denis cedex
T. 01 40 02 74 09
najat.azmy@cget.gouv.fr



KYRNEA INTERNATIONAL

Patrice Lhuillier

Chef de projet "Des cinés, la vie !"
80 rue du faubourg Saint-Denis
75010 Paris
T. 01 47 70 71 71
dclv@passeursimages.fr

Pilotée par



En collaboration avec

